



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:
The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, June 5, 2006
Monday, June 12, 2006

Issue No. 3

Third and fourth meetings on:

The application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P.,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES
(*See back cover*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :
L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 5 juin 2006
Le lundi 12 juin 2006

Fascicule n° 3

Troisième et quatrième réunions concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Comeau	Losier-Cool
* Hays	Plamondon
(or Fraser)	Robichaud, P.C.
* LeBreton, P.C.	Tardif
(or Comeau)	Trenholme Counsell
Jaffer	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Corbin substituted for that of the Honourable Senator Losier-Cool (*June 5, 2006*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Corbin (*June 6, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Comeau	Losier-Cool
* Hays	Plamondon
(ou Fraser)	Robichaud, C.P.
* LeBreton, C.P.	Tardif
(ou Comeau)	Trenholme Counsell
Jaffer	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Corbin est substitué à celui de l'honorable sénateur Losier-Cool (*le 5 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool est substitué à celui de l'honorable sénateur Corbin (*le 6 juin 2006*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 5, 2006
(4)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day in camera, at 4:03 p.m. in room 6 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The honourable senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Plamondon, Robichaud, P.C., Tardif and Trenholme Counsell (9).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament: Marie-Eve Hudon.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee resumed consideration, in order to report on it from time to time, of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the complete text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

It was agreed that the staff of the senators as well as the communications officer assigned to the committee remain in the room while the committee sits in camera.

Pursuant to rule 92(2)f) the committee studied a draft report.

At 5:15 p.m., the committee suspended its proceedings.

At 5:27 p.m., the committee resumed its public hearings.

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES:*Justice Canada:*

Andrée Duchesne, Senior Counseling Manager Francophonie, Justice and Official Languages and Legal Dualism;

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group.

Mr. Toews made a statement and, assisted by Mr. Tremblay and Ms. Duchesne, answered questions.

At 6:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 5 juin 2006
(4)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 3, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Plamondon, Robichaud, C.P., Tardif et Trenholme Counsell (9).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement: Marie-Ève Hudon.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 du lundi 15 mai 2006.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs ainsi que l'agente de communications assignée au comité puissent demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

À 17 h 15, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 27, le comité reprend ses travaux en audience publique.

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS :*Justice Canada :*

Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique;

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles.

M. Toews fait une déclaration et, avec M. Tremblay et Mme Duchesne, répond aux questions.

À 18 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, June 12, 2006
(5)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:03 p.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Jaffer, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, P.C., and Tardif (8).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee resumed consideration, in order to report on it from time to time, of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the complete text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

WITNESSES:

Office of the Commissioner of Official Languages:

Dyane Adam, Commissioner of Official Languages;

Renald Dussault, Director General, Compliance Assurance Branch;

Pascale Giguère, Legal Advisor.

Ms. Adam made a statement and then answered questions.

At 5:34 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 12 juin 2006
(5)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Jaffer, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, C.P., et Tardif (8).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement: Marie-Ève Hudon.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2, du lundi 15 mai 2006.*)

TÉMOINS :

Bureau du Commissariat aux langues officielles :

Dyane Adam, commissaire aux langues officielles;

Renald Dussault, directeur général, Direction générale de l'assurance de la conformité;

Pascale Giguère, conseillère juridique.

Mme Adam fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday June 5, 2006

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:27 p.m. to study and report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Honourable colleagues, Minister, welcome. Pursuant to the order of reference conferred upon this committee to study the application of the Official Languages Act, we have before us the Honourable Vic Toews, Minister of Justice.

[*English*]

Welcome, minister. Before allowing time for the minister to give his presentation, I would like to introduce the members of the committee.

[*Translation*]

On my left, we have Senator Andrée Champagne, from Grandville, Quebec; Senator Trenholme Counsell, from New Brunswick; Senator Comeau, from Nova Scotia; Senator Plamondon, from the Laurentides area, in Quebec.

On my right, Senator Robichaud, from New Brunswick, and Senator Tardif from Alberta.

[*English*]

Hon. Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you, Madam Chair, and ladies and gentlemen of the Senate committee. I am pleased to appear before you today to talk about official languages from the particular perspective of the Department of Justice.

Let me first reaffirm the statement made less than a couple weeks ago by my colleague, the Minister for Official Languages; namely, the government I represent is committed to enhancing the vitality of official language minority communities and to promoting linguistic duality.

In so doing, however, the involvement of the federal government must take into account that the administration of justice is an area of shared jurisdiction, and we must act with respect for provincial competencies. We will work with our provincial partners to assure official language minority communities have necessary access to the justice system.

This is not to say that the federal government cannot play a role in delivering services to our federal citizens. On the contrary, I believe that every effort should be made to ensure that our fellow citizens are being provided with services they can rightfully expect under their language rights.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 27 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables collègues, monsieur le ministre, bienvenue. Dans le cadre de l'ordre de renvoi qui a été confié à ce comité d'étudier l'application de la Loi sur les langues officielles, nous recevons aujourd'hui l'honorable Vic Toews, ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Soyez le bienvenu, monsieur le ministre. Avant de permettre au ministre de faire son exposé, j'aimerais présenter les membres du comité.

[*Français*]

À ma gauche, nous avons madame le sénateur Andrée Champagne, de Grandville, Québec; madame le sénateur Trenholme Counsell, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Comeau, de Nouvelle-Écosse; madame le sénateur Plamondon, des Laurentides, au Québec.

À ma droite, le sénateur Robichaud, du Nouveau-Brunswick, et madame le sénateur Tardif de l'Alberta.

[*Traduction*]

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs, membres du comité sénatorial. Je suis heureux de comparaître aujourd'hui devant vous pour parler des langues officielles du point de vue du ministère de la Justice.

Permettez-moi tout d'abord de reprendre la déclaration faite il y a quelques semaines par ma collègue, la ministre responsable des langues officielles, à savoir que le gouvernement que je représente s'est engagé à renforcer la vitalité des collectivités de langue officielle minoritaire et à promouvoir la dualité linguistique.

Ce faisant, le gouvernement fédéral doit néanmoins tenir compte du fait que l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée et nous devons toujours agir dans le respect de la compétence provinciale. Nous allons travailler avec nos partenaires provinciaux pour veiller à ce que les collectivités de langue officielle minoritaire aient accès à la justice.

Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement fédéral n'a pas son rôle à jouer dans la prestation de services aux citoyens. Au contraire, je suis convaincu que tout doit être fait pour que nos compatriotes obtiennent les services auxquels ils s'attendent dans le contexte de leurs droits linguistiques.

Canada is a bilingual country, and respect for the linguistic duality is a core value that guides and informs the choices we make with respect to the justice system.

I was Attorney General and Minister of Justice of Manitoba when the Honourable Judge Richard Chartier submitted his report entitled "Above All, Common Sense." I know, Madam Chair, you are familiar with that report, and indeed familiar with Judge Chartier and the recommendations on French language services within the Government of Manitoba back in 1998.

In his report, Judge Chartier recognized the importance of providing the official language minority community, where justified, with the same level of services in the language of its choice that is expected by the official language majority community, based on the principle of both continuing quality improvement and active offer.

I concur with that conclusion and feel that justice is indeed an area where those services are acutely needed by members of the official language minority community.

The implementation of Judge Chartier's report led to, amongst other things, the creation of the Bilingual Service Centre of St-Pierre-Jolys.

I made a comment in 1998, when the report and recommendations were made by Judge Chartier, that St-Pierre-Jolys was not in my riding. I represented a Winnipeg riding. I now represent the riding of Provencher, which, second only to St. Boniface, has the largest number of francophones in a Western Canadian riding. Indeed, sometimes I think I have more than St. Boniface. I am well aware of the importance of the other official language. The official language well used in my riding is French, and, of course, English.

This centre, inaugurated two years ago, offers bilingual justice services to the citizens of the area. The federal government has actively and financially supported its creation. Its success is a demonstration of the importance of cooperation between the federal and provincial governments in addressing these issues.

The bilingual service centre developed by Manitoba could be used as an example for the provision of services to the official language minority communities across Canada. The previous government adopted the Action Plan for Official Languages and, as evidenced by the results reported in the update on the implementation of the plan, the Department of Justice is showing leadership in improving access to justice in both official languages. The department also received a positive mention in the last report from the Commissioner of Official Languages.

Amongst other things, the department has implemented a consultation process with various jurists' associations in order to better work with them within its mandate.

In 2003, the department created a support fund that has provided funding for over 100 projects, including for the association of French-speaking lawyers, their national

Le Canada est un pays bilingue et le respect de la dualité linguistique fait partie des valeurs essentielles qui président à nos choix en matière de justice.

J'étais procureur général et ministre de la Justice du Manitoba lorsque l'honorable juge Richard Chartier a présenté son rapport intitulé « Avant toute chose, le bon sens ». Je sais, madame la présidente, que vous connaissez bien ce rapport, comme vous connaissez le juge Chartier et ses recommandations sur les services en français dans le secteur public du Manitoba en 1998.

Dans son rapport, le juge Chartier reconnaît qu'il est important de proposer à la minorité de langue officielle, lorsque les nombres le justifient, le même niveau de services qu'à la majorité de langue officielle en vertu du principe de l'amélioration constante de la qualité et de l'offre active.

Je fais mienne cette conclusion et j'estime que la justice est un domaine dans lequel les membres de la collectivité minoritaire de langue officielle ont absolument besoin de ces services.

La mise en œuvre des recommandations du juge Chartier a eu notamment pour conséquence la création du Centre de service bilingue de St-Pierre-Jolys.

Lorsque le juge Chartier a déposé son rapport et ses recommandations en 1998, j'ai fait remarquer que St-Pierre-Jolys n'était pas dans ma circonscription. Je représentais une circonscription de Winnipeg. Je représentais maintenant la circonscription de Provencher qui, après St-Boniface, compte le plus grand nombre de francophones parmi les circonscriptions de l'Ouest canadien. J'ai même parfois l'impression que les francophones y sont plus nombreux qu'à St-Boniface. Je suis donc parfaitement conscient de l'importance de l'autre langue officielle. Le français est une langue officielle largement utilisée dans ma circonscription, parallèlement à l'anglais, évidemment.

Ce centre, inauguré il y a deux ans, offre des services juridiques bilingues aux citoyens de la région. Le gouvernement fédéral a participé activement et financièrement à sa création. Son succès atteste de l'importance de la coopération entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales dans ce domaine.

Le centre de service bilingue du Manitoba pourrait servir d'exemple à la prestation de services aux collectivités de langue officielle minoritaire dans l'ensemble du Canada. Le gouvernement précédent a adopté le Plan d'action pour les langues officielles et, comme l'indiquent les résultats annoncés dans la mise à jour de l'exécution du plan, le ministère de la Justice donne l'exemple en améliorant l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le ministère a par ailleurs reçu une mention positive dans le dernier rapport de la commissaire aux langues officielles.

Entre autres choses, le ministère a enclenché un processus de consultation auprès des différentes associations de juristes afin de mieux collaborer avec elles dans le cadre de son mandat.

En 2003, le ministère a créé un fonds de soutien qui a financé plus de 100 projets, notamment à l'intention de l'association des avocats francophones et de leur fédération nationale, pour mettre

federation, supporting the development of legal, linguistic and terminology tools, as well as training for stakeholders of the justice system in access to justice in both official languages. The latter activity is particularly aimed at the effective implementation of the language provisions of the Criminal Code.

The department also established a federal-provincial-territorial working group to engage communication among its members on improving access to justice in both official languages. Although participation in the working group is purely voluntary, I am pleased to report that all provinces and territories are active members.

One of the outcomes from the working group's activities is the establishment of the bilingual prosecutor's network, which is aimed at breaking down the isolation of its members through sharing and support. It supports bilingual prosecutors and ensures they have the necessary training, which is a key element in providing bilingual criminal justice services. It aids in the resolution of lesser charges at an early stage of the proceedings and ensures that accused persons can deal with the Crown in the language of their choice.

Another outcome is the training organized by the French Language Institute for Professional Development. It is aimed at bilingual Crown prosecutors and other professionals of the justice system. This training is designed to develop common French terminology for court proceedings and will help ensure efficient operation of a bilingual justice system. Provided for the first time in 2005, the training was a complete success and will be repeated this year.

On a more prosaic note, the department is also engaged in the implementation of the Contraventions Act, in keeping with the spirit of the decision of the Federal Court in this matter and Department of Justice undertakings under the action plan.

I am also responsible for implementing the Legislative Instruments Re-enactment Act. This act provides for the re-enactment of legislative instruments that were originally enacted in only one official language. It was passed in order to dispel any doubt as to their validity.

As a resident of Manitoba and a lawyer who worked for many years in the provincial Attorney General's department, I am familiar with the complications that can arise when one enacts legislation in a bilingual province like Manitoba in one language only. Therefore I am pleased to see that we are keeping up to date with this responsibility.

To that effect, a team was created to review all of the legislative instruments enacted from 1867 to 1988. That review is scheduled to be completed by June 2007.

Finally, knowing the interest of the committee in the issue of the linguistic capacity of federally appointed judges, I will speak briefly about our efforts in this area. I am fully aware of the position taken by the Commissioner of Official Languages with respect to the appointment of federal judges and linguistic capacity. I want to assure this committee that our government is committed to ensuring that the federal judiciary's linguistic

au point des outils de linguistique et de terminologie juridiques et pour former les intervenants du monde judiciaire en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cette dernière activité vise particulièrement la mise en œuvre efficace des dispositions linguistiques du Code criminel.

Le ministère a également créé un groupe de travail fédéral-provincial-territorial dont les membres communiquent pour améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La participation à ce groupe de travail est strictement volontaire, mais je suis heureux de signaler que toutes les provinces et territoires y assurent une présence active.

Les travaux de ce groupe ont notamment permis la création du réseau des procureurs bilingues, qui visent à rompre l'isolement de ses membres grâce au partage et au soutien. Il vient en aide aux procureurs bilingues et veillent à ce qu'ils reçoivent la formation nécessaire, qui constitue un élément clé dans la prestation de services judiciaires bilingues en droit pénal. Il favorise la résolution des dossiers de moindre importance en début de procédure et veille à ce que les accusés puissent communiquer avec la Couronne dans la langue de leur choix.

Je voudrais aussi mentionner la formation organisée par l'Institut de développement professionnel en langue française, qui vise les procureurs de la Couronne bilingues et les autres professionnels du monde judiciaire. Cette formation doit élaborer une terminologie française commune de procédures judiciaires et devrait favoriser un fonctionnement efficace du système de justice bilingue. Proposée pour la première fois en 2005, cette formation a parfaitement réussi et elle doit être renouvelée cette année.

Sur une note plus prosaïque, le ministère a également amorcé la mise en œuvre de la Loi sur les contraventions, se conformant ainsi à la décision de la Cour fédérale en la matière et aux engagements du ministère de la Justice dans le cadre de son plan d'action.

Je suis également responsable de la mise en œuvre de la Loi sur la réédiction des textes législatifs, qui prévoit la remise en vigueur de textes législatifs initialement promulgués dans une seule des langues officielles. Elle a été adoptée pour dissiper tout doute quant à leur validité.

En tant que résident du Manitoba et ayant travaillé comme avocat pendant plusieurs années au ministère provincial du Procureur général, je connais bien les complications qui peuvent surgir lorsque, dans une province bilingue comme le Manitoba, une mesure législative est promulguée dans une seule langue. Je suis donc heureux de voir que nous assumons cette responsabilité.

Une équipe a été constituée à cet effet pour réviser tous les textes législatifs promulgués entre 1867 et 1988. L'exercice devrait être terminé d'ici juin 2007.

Finalement, connaissant l'intérêt des membres du comité pour le thème de la capacité linguistique des juges nommés au niveau fédéral, j'aimerais évoquer brièvement les efforts que nous déployons dans ce domaine. Je connais parfaitement le point de vue exprimé par la commissaire aux langues officielles en ce qui concerne la capacité linguistique des juges nommés au niveau fédéral. J'affirme aux membres du comité que notre

capacity meets with the needs identified by the chief justice of each relevant court. Their comments and requirements are considered at each stage of the judicial process and the government takes steps to appoint judges who will fulfill those requirements.

When I was the Attorney General in Manitoba, there was a problem in providing a sufficient number of French-speaking judges at the provincial level. I know that sometimes it is difficult to persuade people of that necessity, and yet that was a challenge from which I did not shy away, and my intention is to take the same position as the federal Attorney General, where I am not only responsible for the administration of justice in one province, but indeed the entire country.

Madam Chair, honourable senators of the committee, this concludes my presentation; thank you for your attention. I will be happy to take your questions.

I have two of my colleagues here from the department. I would ask them to introduce themselves to the committee, with their titles and responsibilities, as they will be taking many of the technical questions.

[*Translation*]

Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager Francophonie, Justice in Official Languages and Legal Dualism, Justice Canada: Madam Chair, distinguished senators, my name is Andrée Duchesne. I am Senior Counsel and Manager of the Justice unit in Official Languages with the Department of Justice and I manage the Access to Justice in both official languages Support Fund as well as the consultation mechanism with official language minority communities which Minister Toews referred to in his speech.

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group, Justice Canada: Madam Chair, my name is Marc Tremblay. I am General Counsel and Director of the Official Languages Law Group at the Department of Justice. This team provides legal advice to all federal institutions concerning all official languages related issues.

The Chairman: Thank you very much. Senator Comeau, the floor is yours.

Senator Comeau: Thank you very much, Madam Chair.

[*English*]

Welcome, minister. I plan to go through a number of questions. Since the passage of Bill S-3, which rendered Part VII of the Official Languages Act enforceable, there has been a reference to the department having to take positive measures under section 41 of the act. Has your department started looking at the question of defining “positive measures”?

Mr. Toews: Thank you. You will have to forgive some of my relative inexperience with this particular file. I have very good officials who will correct me should I make a mistake.

gouvernement s’est engagé à faire en sorte que la capacité linguistique des juges fédéraux réponde aux besoins identifiés par le juge en chef de chacune des cours concernées. Leurs commentaires et leurs exigences sont pris en compte à chaque étape du processus judiciaire et le gouvernement prend des mesures pour nommer des juges qui répondent à ces exigences.

Lorsque j’étais procureur général du Manitoba, un problème s’est posé quant au nombre des juges francophones au niveau provincial. Je sais qu’il est parfois difficile de faire valoir cette nécessité, mais c’était un défi que je n’ai pas hésité à relever, et j’ai l’intention d’adopter le même point de vue en tant que procureur général fédéral, qui me rend responsable de l’administration de la justice non pas dans une province, mais dans l’ensemble du pays.

Madame la présidente, honorables sénateurs membres du comité, voilà qui conclut mon exposé; je vous remercie de votre attention et je serais heureux de répondre à vos questions.

Je suis accompagné par deux de mes collaborateurs du ministère. Je voudrais leur demander de se présenter en indiquant leurs titres et responsabilités, puisqu’ils vont répondre aux questions techniques.

[*Français*]

Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique, Justice Canada : Madame la présidente, distingués sénateurs, mon nom est Andrée Duchesne. Je suis avocate-conseil et gestionnaire de l’unité Justice en langues officielles au ministère de la Justice, et je gère le Fonds d’appui pour l’accès à la justice dans les deux langues officielles de même que le mécanisme de consultation avec les communautés minoritaires de langues officielles auquel le ministre Toews a fait référence dans son allocution.

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles, Justice Canada : Madame la présidente, mon nom est Marc Tremblay. Je suis l’avocat général et directeur du Groupe du droit des langues officielles au ministère de la Justice. Cette équipe s’occupe de la prestation de conseils juridiques à l’ensemble des institutions fédérales sur toutes les questions de langues officielles.

La présidente : Merci beaucoup. Sénateur Comeau, la parole est à vous.

Le sénateur Comeau : Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Soyez le bienvenu, monsieur le ministre. J’ai plusieurs questions à vous poser. Depuis l’adoption du projet de loi S-3, qui assure la concrétisation de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, le ministère s’est fait dire qu’il devait prendre des mesures positives conformément à l’article 41 de la loi. Votre ministère a-t-il commencé à s’interroger sur la définition des « mesures positives »?

M. Toews : Merci. Je vous prie d’excuser mon inexpérience relative dans ce dossier. J’ai d’excellents collaborateurs qui pourront me reprendre si je fais une erreur.

The expression “positive measures” is a new addition to Part VII of the Official Languages Act and is not defined. Courts have yet to provide any guidance on the meaning of these positive measures; however, I can indicate that it is the responsibility of each federal institution to take all necessary measures to comply with this part of the act, as with all parts of the act, and the official languages accountability framework, by requiring that consultations be held with the official language minority and that due consideration be given to official languages to allow institutions to identify those measures that can be taken.

I would ask Mr. Tremblay to provide you with additional information.

Mr. Tremblay: I think that is it, unless you have further questions.

[Translation]

Senator, should you want further information on our approach to this issue, I could take a supplementary question.

Senator Comeau: I especially wanted to know if you had started debating an official definition or if you intended to wait until the justice system takes the matter in hand.

Mr. Tremblay: As you know, we are not here to discuss the opinion of the Department of Justice and since, basically, the answer is open to interpretation, we would be engaging in mere speculation. Clearly, on a daily basis, we have to provide advice to federal institutions and explain to them the changes made to the act so that they can do their homework, to borrow Ms. Adam’s expression. So they are currently reviewing their obligations under the act.

[English]

Senator Comeau: With regards to bilingual judges in the francophone and Acadian communities of Canada, we seem to have a lack of candidates and the number of existing judges is rather low. I am thinking of a place like Nova Scotia, where, I believe, we have only three judges who are bilingual.

Have you considered, or will you be considering, whether a certain number of judges should be designated for provinces? Would you consider, for example, a certain minimum in Manitoba or New Brunswick or Nova Scotia? Would you aim for an objective and try to attain this number?

Mr. Toews: I do not particularly like establishing quotas. However, I do want to ensure that there are sufficient judicial officers to meet the needs of either official language, whether it is English or French.

In fact, my experience in Manitoba was that we were of short French-speaking judges, and part of the problem that arose there was, of course, that a committee looks at approving names, and

L’expression « mesures positives » a été ajoutée à la partie VII de la Loi sur les langues officielles et cette notion n’est pas définie. Les tribunaux n’ont pas encore donné d’indications sur la signification de ces mesures positives; cependant, je peux indiquer qu’il incombe à chaque institution fédérale de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer à cette partie de la loi comme à toutes les autres parties, ainsi qu’à la structure d’imputabilité des langues officielles, qui exige que des consultations soient menées avec la minorité de langue officielle et que l’on prenne en compte les langues officielles pour permettre aux institutions d’identifier les mesures à prendre.

Je vais demander à M. Tremblay de vous fournir des renseignements complémentaires.

M. Tremblay : Je crois que c’est tout, à moins que vous ayez d’autres questions.

[Français]

Sénéateur, si vous voulez d’autres informations sur notre approche face à cette question, je pourrai prendre une question complémentaire.

Le sénateur Comeau : C’était surtout pour voir si vous aviez commencé le débat sur une définition officielle ou si vous alliez attendre que le système de justice prenne le sujet en main.

M. Tremblay : Comme vous le savez, nous ne sommes pas ici pour discuter des avis du ministère de la Justice et puisque, finalement, la réponse vient qu’à suggérer qu’il y ait question d’interprétation, on spéculerait sur le contenu de cette expression. Évidemment, dans le quotidien des avis que l’on doit rendre, nous avons rencontré les institutions fédérales, nous leur avons expliqué les modifications qui ont été apportées à la loi afin qu’ils fassent leurs devoirs, pour reprendre l’expression de Mme Adam. Ils sont donc, en ce moment, en train d’examiner ce que la loi leur impose comme obligations.

[Traduction]

Le sénateur Comeau : En ce qui concerne les juges bilingues dans les communautés francophones et acadiennes du Canada, on semble constater un manque de candidatures et le nombre des juges bilingues actuels est relativement modeste. Je pense à une province comme la Nouvelle-Écosse, qui ne compte, je crois, que trois juges bilingues.

Avez-vous ou allez-vous considérer de fixer un certain nombre de juges par province? Pouvez-vous envisager, par exemple, un minimum pour le Manitoba, le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Écosse? Pouvez-vous fixer un objectif qu’il faudra ensuite s’efforcer d’atteindre?

M. Toews : Je ne suis pas particulièrement favorable à la fixation de quotas. Cependant, je peux vous assurer qu’il y a suffisamment de magistrats pour répondre aux besoins des deux communautés de langue officielle, aussi bien du côté anglais que du côté français.

Au Manitoba lorsque j’y étais, on manquait de juges francophones, et le problème était partiellement dû au comité de sélection, dont le processus d’approbation était un peu

the approval process was done a little differently than it is federally. Federally, we screen applicants. There is a large pool to pick from, and in looking at the names of these individuals and their background, there appears to be sufficient numbers to choose from if the demand warrants. In Manitoba, for example, you could only choose for each position from the three or so names that were put forward. Often, you were put in a position of saying, "Well, I do not have an individual whom I need in terms of the particular qualifications," such as the French language, and that was a particular problem under the Manitoba system.

I do not anticipate that problem here.

My approach will be to consult closely with the chief justices who are charged with ensuring that there is an adequate contingent on their benches to be certain that French language or English language services are met. I will not set a quota, but I will be mindful of ensuring that there are adequate numbers of those who can provide minority language services.

Senator Comeau: If the chief justices are not a part of the community that actually needs the service, or that would require the service, they may be the last people you want to consult. You may want to consult or have your officials consult with a community that is foreseeing a lack of the numbers of judges that will be needed, and they may in fact be the ones who require this service, rather than a chief justice who is not really familiar with the community.

Mr. Toews: I take your point that perhaps the consultation should be broader than simply with a chief justice. That is a good point.

I would hope that every chief justice would be familiar not only with the needs of the court, but the needs of the community, and that each of them acts in a responsible way in that respect.

I have no indication at this point that chief justices will do anything that would be contrary to the public interest in advancing French language or English language services.

Senator Comeau: That is not my suggestion whatsoever, minister. I would not ever suggest that a chief justice would not act in the best interests of the community. I am saying that they may not be familiar with the realities of the minority communities in certain provinces. I assume that most of the chief judges in Nova Scotia live in Halifax. They do not live where the minority communities live, in rural, coastal communities quite distant from Halifax. They may not be familiar with them, although not through a lack of interest or goodwill. That is why I suggest, minister, you might want to have a broader consultation in the case of minority communities, both in Quebec with the English community, and outside Quebec with the francophone community.

Mr. Toews: The point is well taken.

différent de ce qu'il est au niveau fédéral, où les candidats sont sélectionnés à partir d'un bassin plus vaste; d'après les noms et les antécédents des candidats, on trouve un plus grand nombre de candidats possible lorsque la demande le justifie. Au Manitoba, par exemple, on ne pouvait choisir qu'entre deux ou trois candidats pour chaque poste. Souvent, on était obligé de dire : « Je ne trouve pas la personne dont j'ai besoin en fonction d'une exigence particulière », par exemple la connaissance du français, et c'était un problème dans le contexte manitobain.

Je ne prévois pas que ce problème se pose ici.

Je vais consulter directement les juges en chef qui ont la responsabilité de disposer d'un contingent suffisant de juges, pour m'assurer que les besoins en service en langue française ou anglaise sont satisfaits. Je ne fixerai pas de quotas, mais je veillerai à ce que les juges qui peuvent assurer un service dans la langue de la minorité soient en nombre suffisant.

Le sénateur Comeau : Si le juge en chef ne fait pas partie de la collectivité qui a besoin du service, ce n'est peut-être pas lui qu'il faut consulter. Vous ou vos collaborateurs pourriez consulter la collectivité qui prévoit une pénurie des juges dont elle a besoin, puisque c'est elle qui requiert le service, au lieu de consulter un juge en chef à qui cette collectivité n'est pas forcément familière.

M. Toews : Je retiens votre suggestion; il ne faudrait peut-être pas limiter la consultation aux seuls juges en chef. C'est très juste.

J'espère que chaque juge en chef connaît non seulement les besoins de son tribunal, mais également ceux de la collectivité, et que chacun d'eux agit de façon responsable à cet égard.

Rien n'indique actuellement que les juges en chef agissent contrairement à l'intérêt public dans la promotion des services en français ou en anglais.

Le sénateur Comeau : Ce n'est nullement ce que j'ai voulu dire, monsieur le ministre. Je n'ai jamais prétendu qu'un juge en chef pouvait ne pas agir dans l'intérêt de la collectivité. Je dis que dans certaines provinces, la réalité de la collectivité minoritaire ne lui est pas forcément familière. Je suppose que la plupart des juges en chef de la Nouvelle-Écosse vivent à Halifax, et non pas dans les localités côtières et rurales très éloignées d'Halifax, où vivent les collectivités minoritaires, qui ne sont pas forcément très familières au juge en chef, même si ne n'est ni par manque d'intérêt, ni par manque de bonne volonté. C'est pourquoi je vous suggère, monsieur le ministre, de procéder à une consultation plus vaste auprès des collectivités minoritaires, aussi bien la collectivité anglophone du Québec que la collectivité francophone en dehors du Québec.

M. Toews : C'est un bon argument.

[Translation]

Senator Plamondon: I have a supplementary question. Shouldn't the federal government send out a clear message that French is required to get certain positions? Wouldn't that broaden the pool of potential candidates?

The Chairman: I do not think that is a supplementary question. I will come back to you.

Senator Plamondon: But I am referring to judges.

Senator Robichaud: What is the language of work at the Department of Justice? Are there any sections in the department, or elsewhere, where the language of work is French?

[English]

Mr. Toews: I will let one of my officials answer. In my experience, brief though it is, with the Department of Justice as the minister, and certainly my broader experience with the federal Department of Justice as a justice department lawyer in Manitoba for many years, I found many qualified francophones able to deliver services and, indeed, work in French. I may well have a skewed view, because unfortunately, when they approach me they have to speak in the one official language that I understand. I believe I have made it clear in my dealings with all of my staff that individuals are entitled to work in both official languages. I can perhaps leave that to one of my staff.

Senator Robichaud: I do not doubt that you have made it clear that they are free to work in both official languages.

[Translation]

Often — and it may be our fault, I mean francophones, because we often switch languages. We switch to English. I understand that when people speak to you, minister, they do so in English. I have no problem with that. Are there places where people work mainly in French?

Mr. Tremblay: I can assist the minister in answering that question. Indeed, French units, as they existed under the former Official Languages Act, do not exist anymore within the federal public service. More specific questions on that subject should be put to the President of the Treasury Board, who is the minister responsible for Part V of the Official Languages Act. That being said, at the Department of Justice, we are responsible for drafting legislative texts, bills and regulations. As you know, since you experience this every day, the bills are drafted in both languages. At the department, francophone legal experts draft the documents in French, and the anglophone lawmakers do so in English. This is just one example of how well institutional bilingualism works in our institutions.

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'aurais une question supplémentaire. N'y aurait-il pas lieu que le gouvernement fédéral lance un message clair sur l'exigence du français pour accéder à certains postes? Cela augmenterait le bassin de possibilités de nominations?

La présidente : Je crois que ce n'est pas une question supplémentaire. Je vais vous revenir.

Le sénateur Plamondon : Mais c'est pour les juges.

Le sénateur Robichaud : Quelle est la langue de travail au ministère de la Justice? Avez-vous des unités dans le ministère, ou ailleurs, où la langue de travail est le français?

[Traduction]

M. Toews : Je vais confier la réponse à l'un de mes collaborateurs. Au cours de ma brève expérience de ministre de la Justice et de mon expérience plus étendue de contact avec le ministère fédéral lorsque j'étais avocat au ministère de la Justice du Manitoba, j'ai rencontré de nombreux francophones très qualifiés qui étaient en mesure d'assurer des services et de travailler en français. Mon point de vue est peut-être faussé car, malheureusement, lorsqu'ils s'adressent à moi, ils doivent parler dans la seule langue officielle que je comprends. Je pense avoir clairement indiqué, dans mes contacts avec tous mes collaborateurs, que chacun d'entre eux est habilité à travailler dans l'une ou l'autre des langues officielles. Peut-être puis-je maintenant céder la parole à l'un d'entre eux.

Le sénateur Robichaud : Je ne doute pas que vous ayez clairement indiqué que chacun peut travailler dans l'une ou l'autre des langues officielles.

[Français]

Souvent — et c'est peut-être notre faute, nous les francophones, pour prendre une expression de chez nous, on « switch » de langue. On parle en anglais. Je comprends que lorsqu'on s'adresse à vous, monsieur le ministre, on le fasse en anglais. Je n'ai aucun problème avec cela. Y a-t-il des endroits où les gens travaillent principalement en français?

M. Tremblay : Je peux prêter assistance au ministre. En effet, des unités françaises, comme il y en avait sous l'ancienne Loi sur les langues officielles, n'existent plus au sein de l'appareil fédéral. Des questions plus poussées sur ce plan devraient être posées au président du Conseil du Trésor, le ministre responsable de la partie V de la Loi sur les langues officielles. Cela dit, au ministère de la Justice, nous avons la responsabilité de la rédaction des textes législatifs, des lois et des règlements. Comme vous le savez, pour le vivre dans votre quotidien, ces projets de loi vous arrivent en rédaction bilingue. Au ministère des légistes francophones rédigent en français, en parallèle avec des légistes anglophones qui rédigent en anglais. C'est un des exemples types du fonctionnement exemplaire du bilinguisme institutionnel dans nos institutions.

My team works in the area of language rights in French. We issue about the same number of legal opinions in English as in French. The main language of work for us is French, and this applies to anglophones and francophones equally, and it happens by choice. Of course, as a manager, I want to respect everyone's rights. I write up performance reports, instruments of work, and anything the law requires in both official languages, but in everyday life, we basically operate in a French environment. I will openly admit that this is not the general rule everywhere, but it does exist.

Senator Robichaud: Congratulations. Can you give me other examples? You told us about your sector. I congratulate you for what you are doing.

Mr. Tremblay: I can give you the example of the unit in charge of regulations. Civil law litigation within the Department of Justice is basically organized along linguistic lines because the Department of Justice's Crown prosecutors who plead in court are also subject to a very onerous system which is heavily weighted towards civil law, and, when a person subject to trial chooses to have their trial in French, the file will be given to a French-speaking prosecutor, who will work with French legal texts, conduct his or her defence or pleading in French, and who will have the support of a French-speaking team. The same happens on the English-speaking side.

Senator Robichaud: In the case you have just described, do the people who wish to plead in French receive the same services as quickly as those who are involved on the English side?

Mr. Tremblay: Are you talking about people who are subject to trial? Opposing parties?

Senator Robichaud: Yes.

Mr. Tremblay: As far as I know, it is a bit like what the minister described regarding judges. The department is organized to respond equally to the needs of persons subject to trial across the country through its regional offices. With regard to Bill C-3, I went to the regional office of the department in Halifax. I met with a group which practises in French and there were about 20 lawyers and support staff who practise in French, and we are not aware of any problems. In fact, court rules state that, whether you plead in English or in French, the timelines are the same. We have 30 days to present our defence.

Senator Tardif: I am very pleased to see that the Department of Justice has achieved so much in the last year.

My question is about the fact that the headquarters of the Canadian Tourism Commission moved to Vancouver. As you know, this decision will have implications regarding the application of Part V of the Official Languages Act and on whether people will still be able to work in the language of their

Mon équipe travaille dans le domaine des droits linguistiques en français. On rend des avis juridiques en proportions à peu près égales en anglais et en français. La langue prédominante du milieu de travail est le français dans le quotidien, tant pour les anglophones que pour les francophones et ceci par choix. Évidemment, en tant que gestionnaire, je veux respecter les droits de chacun. Je produis mes évaluations de rendement, les instruments de travail, tout ce que la loi exige dans les deux langues officielles, mais dans le quotidien, nous vivons essentiellement dans un milieu francophone. J'admets ouvertement que ce n'est pas la règle générale partout, mais cela existe.

Le sénateur Robichaud : Bravo. Pouvez-vous me donner d'autres exemples? Vous avez donné l'exemple de votre secteur. Je vous félicite pour ce que vous faites.

M. Tremblay : Je peux donner l'exemple de l'unité de la réglementation. Le litige civil au sein du ministère de la Justice est organisé essentiellement selon les lignes linguistiques parce que les plaideurs du ministère de la Justice sont eux-mêmes assujettis à un régime très onéreux qui favorise la partie civile et, dès le moment où devant un travail fédéral un justiciable choisit le français, le dossier sera attribué à un plaideur francophone, qui travaillera avec des actes judiciaires en français, répondra dans sa défense en français, plaidera en français et sera appuyé par une équipe francophone. De façon correspondante, les dossiers en anglais iront vers des plaideurs anglophones.

Le sénateur Robichaud : Dans le cas que vous venez de décrire, les gens qui désirent plaider en français, reçoivent-ils les services dans les mêmes délais que les ceux qui demanderaient de le faire en anglais?

M. Tremblay : Vous parlez des justiciables? Des parties opposées?

Le sénateur Robichaud : Oui.

M. Tremblay : À ma connaissance, c'est un peu la même réponse que le ministre suggérerait pour les juges. Le ministère est organisé pour répondre de façon égale aux demandes des justiciables à travers le pays, à travers toute son organisation des bureaux régionaux. Dans le cadre du projet de loi S-3, je suis allé à au bureau régional du ministère à Halifax. J'ai rencontré le groupe de pratique en français et ils étaient une vingtaine de juristes et de personnel de soutien qui s'étaient regroupés autour de la pratique en français et l'on est au courant d'aucune déficience de ce côté. De fait, les règles des tribunaux nous imposent les mêmes délais, qu'on plaide en français ou en anglais. On a 30 jours pour déposer notre défense.

Le sénateur Tardif : Je suis très heureuse de voir les importantes réalisations du ministère de la Justice lors de la dernière année.

Ma question porte sur le déménagement à Vancouver du siège social de la Commission canadienne du tourisme. Comme vous le savez, cette décision aura des impacts sur l'application de la partie V de la Loi sur les langues officielles et sur la possibilité qu'ont les gens de travailler dans la langue de leur choix. Le

choice. Moving an administration from a bilingual region to a unilingual one will certainly affect the right of employees to work in the official language of their choice.

The government took that decision in March of 2005, and since June 27, 2005, under the principle of application of the language of work, the language rights of employees are protected on a provisional basis.

I would like to know whether your department will provide employees with something more permanent, and not simply operate in an ad hoc manner every time an administration is moved from a bilingual region to a unilingual one. Would you be willing to review the regulations, as was suggested by the Official Languages Commissioner?

[English]

Mr. Toews: My departmental staff will answer that more fully, but I would like to make the point that we not only have to balance the right of individuals to speak in their workplace in the official language of their choice, we also have to be assured that the people asking for services receive those services in the language of their choice. That becomes not only an inside-government balancing act, but a balancing act between the people you are serving and the public servants in offices.

For example, there are a number of federal agencies in my hometown of Steinbach, Manitoba, and they meet the qualifications of the bilingual office very well. They can serve people in French and English. However, they cannot serve people in some of the languages they actually speak, such as German, Low German and Russian. Those people have to go to an MP's office to get service in their language.

I am not saying that people should not be entitled to speak French or English in their offices, but we must remember that the primary function of a government office is to deliver services to the people in the communities. Those are the issues that we must balance.

I assume that in that context, we can look into making things more permanent, and that this ad hoc system has been established because it balances inside-government language rights and the language rights of those who expect services from the government.

[Translation]

Mr. Tremblay: I would like to add to that answer. Unless the issue involves the possibility of amending the act, we will abide by the guidelines established under Part V of the Official Languages Act, because that is what is at issue.

It must be noted that communications and services are not issues which have been raised in the case of the Tourism Commission, which you brought up. There is no doubt that the public will continue to receive the same services and the same rights as before. At issue is the language of work of employees. The language of work of employees falls under the responsibility of the president of the Treasury Board Secretariat. The president

déménagement de l'administration d'une région bilingue vers une région unilingue aura certes une incidence sur la question des droits des employés à travailler dans la langue officielle de leur choix.

Le gouvernement a pris cette décision en mars 2005, et depuis le 27 juin 2005 un principe d'application de la langue de travail prévoit la protection provisoire des droits des employés en matière de langue de travail.

J'aimerais savoir si votre ministère offrira quelque chose de plus permanent, sans se contenter d'opérer simplement de façon ad hoc, chaque fois que s'effectue un transfert d'une région bilingue vers une région unilingue. Seriez-vous prêt à revoir la réglementation, tel que suggéré par la commissaire aux langues officielles?

[Traduction]

M. Toews : Le personnel de mon ministère va pouvoir compléter la réponse, mais je tiens à dire qu'il ne suffit pas de respecter le droit de chacun de parler la langue officielle de son choix en milieu de travail; il faut également que les gens qui demandent des services les obtiennent dans la langue de leur choix. L'équilibre doit exister non seulement à l'intérieur du secteur public, mais également entre les administrés et les fonctionnaires.

Je viens de Steinbach, au Manitoba, où l'on trouve un certain nombre d'organismes fédéraux qui répondent parfaitement aux exigences d'un service bilingue. Ils peuvent servir les administrés en français et en anglais. En revanche, ils ne peuvent pas les servir dans certaines langues parlées dans la région, comme l'allemand, le bas-allemand et le russe. Ceux qui veulent obtenir un service dans ces langues doivent s'adresser au bureau d'un député.

Je ne prétends pas que les fonctionnaires ne devraient pas avoir le droit de parler le français ou l'anglais dans leur bureau, mais n'oublions pas que la fonction première d'un service gouvernemental est de servir les gens des collectivités. Il faut donc respecter un certain équilibre.

Je suppose que dans ce contexte, on peut envisager quelque chose de plus permanent, et que ce système ad hoc a été mis en place parce qu'il assure l'équilibre entre les droits linguistiques des fonctionnaires et ceux des administrés qui sollicitent un service.

[Français]

M. Tremblay : J'aimerais compléter cette réponse. À moins que la question ne vise la possibilité de mener une ronde de modifications à la loi, on s'en remettra à la direction pour la mise en œuvre de la partie V de la Loi sur les langues officielles, car c'est ce dont il est question.

Il faut souligner que la question des communications et des services n'est pas un enjeu dans le dossier auquel vous avez fait référence avec la Commission du tourisme. Il est assuré que le public continuera de recevoir ses services dans la même mesure et avec les mêmes droits dont il bénéficiait auparavant. L'enjeu qui a été soulevé est celui de la langue de travail des fonctionnaires. La langue de travail des fonctionnaires est sous la responsabilité du

carries out his responsibilities with the help of the Human Resources Management Agency of the Public Service Commission of Canada. To find out what could eventually replace the principle of application which you referred to, you might have to ask the president of the Treasury Board Secretariat that question.

Senator Tardif: I have a supplementary question. You are perfectly right, Part IV was protected by virtue of the service offer with the Canadian Tourism Commission, which has now moved to Vancouver. However, Part V, which is also a part of the Official Languages Act, guaranteed employees in a bilingual region the right to work in the language of their choice. But this guarantee does not exist anymore when the decision is made to move an administration to a unilingual region.

Within the scope of your broader responsibilities concerning all departments, under the Action Plan on Official Languages, will your department play a greater leadership role with the other departments to make sure that Part V of the Official Languages Act is upheld? As far as the application of the act is concerned, for instance, do you see a connection between Part IV, Part V and Part VII?

[English]

Mr. Toews: As the minister giving direction to the department, one thing that will guide me in my decisions to ensure that people are able to speak in one of the official languages is the work that I did as a provincial justice minister. We established the centre in Saint-Pierre and worked with the Commissioner of Official Languages and the RCMP to ensure that RCMP officers were able to speak French and English. That happened in what is now my federal riding.

In addition to legislative requirements, I have been guided by Judge Chartier's comments in "Above all, common sense." Judge Chartier's recommendations in that report not only assisted in the development of minority language services in the province of Manitoba, but also assured public servants of their rights with regard to official languages.

We must apply the law always within the law, but with a degree of flexibility. I recommend the Senate committee read Judge Chartier's report. I believe that report is a good example for other provinces struggling with the issue of minority language rights and how to ensure that all aspects of the law are complied with.

[Translation]

Mr. Tremblay: I would like to come back to another aspect of your question, which is the role of the Department of Justice. I will speak in general terms and will not refer specifically to this file, because certain issues are protected due to the confidentiality of the advice we offer our clients.

président du Secrétariat du Conseil du Trésor. Celui-ci est appuyé dans ses responsabilités par l'Agence de gestion des ressources humaines de la Commission de la fonction publique du Canada. Pour savoir ce qui pourrait éventuellement remplacer le principe d'application auquel vous avez fait référence, il faudrait poser la question au président.

Le sénateur Tardif : J'ai une question complémentaire. Vous avez tout à fait raison, la partie IV a été protégée par l'offre de service avec la Commission canadienne du tourisme déménagée à Vancouver. Toutefois, la partie V, qui est aussi une partie de la Loi sur les langues officielles, garantissait aux employés dans une région bilingue de travailler dans la langue de leur choix. Cette garantie n'existe plus lorsque la décision est prise de déménager l'administration dans une région unilingue.

Dans vos responsabilités élargies sur l'ensemble des ministères, en vertu du Plan d'action sur les langues officielles, est-ce que votre ministère jouera davantage un rôle de leadership auprès des autres ministères pour assurer également le respect de la partie V de la Loi sur les langues officielles? Dans ce rôle d'application, par exemple, quel lien voyez-vous entre la partie IV, la partie V et la partie VII?

[Traduction]

M. Toews : Dans les indications que je donnerai à mon ministère, je me fonderai, pour décider des mesures à prendre afin que chacun puisse parler dans la langue officielle de son choix, sur ce que j'ai fait en tant que ministre provincial de la Justice. Nous avons créé le centre de St-Pierre et nous avons collaboré avec la commissaire aux langues officielles et la GRC pour que les officiers de la GRC puissent s'exprimer en français et en anglais. Cela s'est fait dans ce qui est désormais ma circonscription fédérale.

Outre les exigences législatives, je me suis fondé sur les observations du juge Chartier dans son rapport « Avant toute chose, le bon sens ». Les recommandations du juge Chartier ont non seulement contribué à l'essor des services pour la minorité linguistique au Manitoba, mais ont aussi garanti aux fonctionnaires que leurs droits seraient respectés en matière de langues officielles.

La loi doit toujours être respectée comme elle est écrite, mais avec une certaine souplesse. Je recommande au comité sénatorial la lecture du rapport du juge Chartier. Je pense que c'est un bon exemple pour les autres provinces qui ont des problèmes liés aux droits de la minorité linguistique et qui veulent respecter tous les aspects de la loi.

[Français]

M. Tremblay : J'aimerais revenir à un autre aspect de votre question, soit celui du rôle du ministère de la Justice. Je m'en tiendrai à des termes généraux et non dans le contexte spécifique de ce dossier, car certaines questions tombent sous le privilège des conseils que nous offrons à nos clients.

You realize that, within the framework of accountability and coordination in the area of official languages which was adopted by the action plan of 2003, my group, which is the official languages group, received a new role, which is more proactive compared to the normal way the department operates.

Sometimes issues are raised before a parliamentary committee. We will tell you about them in the course of our meetings. When complaints are reported in the media and when the office of the commissioner publishes reports, we collect the information and, to the best of our abilities, try to be proactive with our client departments to tell them that certain problems have been detected and to ask them to look into the matter. In such cases, there is indeed a connection between the development of minority communities, the language of work and the language of service. In such cases, we can refer to Part IV and use the fact that bilingual employees are hired to provide services to the public as a lever, which will have a positive impact on community development.

By moving a federal institution into a minority language community, you are also creating certain positive effects for the public.

More children, those of federal employees, attend local schools, including minority language schools. More people benefit, including those who want to take advantage of the new situation or those who want to take advantage of minority language services.

I was recently in Atlantic Canada, and I was saying that the move of the veterans affairs department to Charlottetown, which happened a long time ago, seemed to have had positive effects. I was sharing my thoughts with people who live there and they immediately said that yes, absolutely, the move had very positive effects on the minority community.

Nevertheless, the employees who work there do not benefit from the rights conferred under Part V. However, the community certainly did benefit from the presence of this institution.

Senator Tardif: Are you recommending that regulations be created to frame everything through regulatory measures? Would this be a suggestion you would make, for instance, to the Treasury Board Secretariat?

[English]

Mr. Toews: Since the coming into effect of Bill S-3, officials within my department have been working closely with their colleagues from Canadian Heritage to ensure that appropriate briefings and advice are conveyed to senior officials and others responsible for official languages throughout government.

Our emphasis has been on providing federal institutions with the information they need to take the necessary measures to comply with the new requirements. I invite the committee to put further questions regarding a potential regulation under Part VII to the President of the Treasury Board, who is responsible for

Vous êtes au courant du fait que, dans le cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles adopté par le plan d'action de 2003, mon groupe, qui est celui des langues officielles, s'est vu accordé un nouveau rôle, davantage proactif par rapport à la façon normale de travailler au sein du ministère.

Il arrive que des questions soient soulevées devant un comité parlementaire. On vous en fait alors part lors de vos rencontres. Lorsque des plaintes sont rapportées dans les journaux et que le commissariat émet des rapports, on recueille ces informations et, au meilleur de nos connaissances, on essaie d'intervenir de façon plus active auprès de nos ministères clients pour leur signaler l'existence de certains enjeux et pour qu'ils appliquent leur propre raisonnement. Dans ces cas, il existe en effet des liens entre le développement communautaire des minorités, la langue de travail et la langue de service. On peut alors se référer à la partie IV et utiliser le fait qu'on embauche des employés bilingues pour offrir des services au public comme un levier, ce qui aura un effet positif sur le développement communautaire.

En logeant une institution fédérale dans une minorité linguistique donnée, on obtient également certains effets positifs pour le public.

Il y a davantage d'enfants de fonctionnaires qui vont à l'école, y compris aux écoles minoritaires. Il y a davantage de gens qui bénéficient, qui veulent bénéficier ou qui peuvent bénéficier des services en langue minoritaire.

J'étais en Atlantique récemment, et j'avais la théorie que le déménagement, maintenant lointain des affaires des anciens combattants à Charlottetown, me semblait avoir eu des effets positifs. J'émettais la théorie à des gens de la place et ils ont tout de suite répondu que oui, absolument, cela a eu des effets tout à fait positifs sur la communauté minoritaire.

Il reste que les fonctionnaires qui y travaillent ne sont pas bénéficiaires des droits de la partie V. Par contre, la communauté a bénéficié de cette institution dans son milieu.

Le sénateur Tardif : Faites-vous des recommandations afin d'ajouter des règlements pour encadrer le tout par des mesures réglementaires? Serait-ce une des suggestions que vous feriez, par exemple, au Secrétariat du Conseil du Trésor?

[Traduction]

M. Toews : Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi S-3, les fonctionnaires de mon ministère ont travaillé étroitement avec leurs collègues de Patrimoine canadien pour veiller à ce que l'information et les conseils soient transmis aux hauts fonctionnaires et aux autres responsables des langues officielles dans l'ensemble du gouvernement.

Nous tenons à ce que les institutions fédérales disposent des renseignements nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les nouvelles exigences. Si le comité a d'autres questions au sujet d'un règlement potentiel en vertu de la partie VII, je l'invite à les adresser au président du Conseil du

putting forth all regulations under the Official Languages Act, and to the Minister for Official Languages. We will provide the advice and they will give the political direction.

[*Translation*]

Senator Plamondon: In my opinion, as far as the Official Languages' Committee is concerned, our job is mostly to cover the French fact; it is never to defend English as a written or spoken language, since francophones in Canada, no matter where they are, are obviously the minority.

A little earlier, my colleague talked about judges and appointments. I just wanted to add to the subject by saying that if we want a government to provide services in both languages, we will have to clearly state that it is absolutely necessary to include French in any competition for a position in the public service. If that message is not clear, we will never have enough French-speaking candidates.

Most of the time, when there are bilingual candidates, they are mostly francophones who speak English. Of course, there must be exceptions, but that is the prevailing situation. Of course, we are not referring to any other language, because we are talking about official languages, namely English and French. But if we accept English, since English is spoken everywhere within government, we also have to talk about French. As Minister of Justice, what do you intend to do to improve the situation?

[*English*]

Mr. Toews: In respect of the English minority in a particular province or a French minority in English-speaking provinces?

[*Translation*]

Senator Plamondon: Choose which one you prefer, or address both; either way, it should be interesting.

[*English*]

Mr. Toews: First of all, I do not believe in establishing quotas. I believe in ensuring that there are adequate services as mandated by the Constitution in respect of those who require services in a minority language situation.

That comes out of many years of experience in the Manitoba situation, where we have achieved a good balance. We have been able to do it in a way that does not antagonize the various groups inside Manitoba.

I do not want to just talk about what a great province I come from — because I do. I feel that Madame Senator would agree with what a great province Manitoba is. The point is that we need to be flexible in terms of how we provide those services and in ensuring that those needs are met.

When I received the briefing on this particular file, I was given much information about the steps that we are taking to ensure that francophone lawyers, for example, in English-speaking

Trésor, qui est responsable de tous les règlements afférents à la Loi sur les langues officielles, ainsi qu'à la ministre responsable des langues officielles. Nous fournirons les conseils et eux, les orientations politiques.

[*Français*]

Le sénateur Plamondon : Pour moi, quand on parle du comité des langues officielles, c'est surtout pour couvrir le fait français; mais ce n'est jamais pour défendre l'anglais comme langue parlée ou écrite puisque que les francophones au Canada sont évidemment la minorité dans l'ensemble du Canada.

Mon collègue parlait tantôt des juges et des nominations. J'aurais voulu élargir la question en émettant le commentaire suivant : si on veut avoir un gouvernement qui donne des services dans les deux langues, il faudra lancer un message clair que le français est absolument nécessaire dans les concours de la fonction publique. Si le message n'est pas clair, nous serons toujours à court de candidats qui pourront parler français.

La plupart du temps, lorsque ce sont des candidats bilingues, ce sont surtout des francophones qui parlent anglais. Il doit y avoir des exceptions, mais c'est surtout cette réalité qu'on observe. On écarte bien sûr toutes les autres langues car lorsqu'on parle de langues officielles, c'est le français et l'anglais. Mais si on accepte l'anglais puisque l'anglais est parlé partout au gouvernement, il faut parler du français. À titre de ministre de la Justice, que comptez-vous faire pour améliorer la situation?

[*Traduction*]

M. Toews : Au sujet de la minorité anglophone dans une province donnée, ou de la minorité francophone dans les provinces anglophones?

[*Français*]

Le sénateur Plamondon : Choisissez celle que vous voulez ou abordez les deux; cela devrait être intéressant des deux côtés.

[*Traduction*]

M. Toews : Tout d'abord, je ne suis pas en faveur de fixer des contingents. Je crois qu'il faut assurer les services adéquats, comme l'exige la Constitution, pour ceux qui ont besoin de services et qui sont dans une situation linguistique minoritaire.

Cela découle de mes nombreuses années d'expérience au Manitoba, où nous sommes arrivés à un bon équilibre. Nous y sommes arrivés d'une façon qui ne crée pas d'animosité entre les divers groupes, au Manitoba.

Ce n'est pas seulement que je veuille parler de l'extraordinaire province dont je viens, puisque c'est le cas. Madame le sénateur en conviendra, le Manitoba est une grande province. Là où je veux en venir, c'est qu'il faut une certaine souplesse dans la façon d'offrir les services et de répondre à ces besoins.

Dans les renseignements qu'on m'a donnés sur ce dossier, on parlait beaucoup de toutes les mesures qui sont prises pour veiller, par exemple, à ce que les avocats francophones dans les provinces

provinces are, in fact, being supported. We talked about a hundred various projects, and Madame will respond to that more fully.

We have had a variety of projects in English-speaking provinces, and at the completion of that portion of that briefing, I asked my staff, "What about the English-speaking lawyers in the province of Quebec or in another area that is predominantly French?" They did respond, and they identified for me certain challenges and issues in that context. Perhaps I could turn that over to you.

[*Translation*]

Senator Plamondon: Again, in your capacity as Minister of Justice, do you have a plan or particular priorities?

[*English*]

Mr. Toews: I believe that my responsibilities are both legal and constitutional. To implement those, I have instructed my staff to ensure that those services are provided as required by the law and by the Constitution.

If my staff is not clear about that, I will make that statement here very directly. However, I have been most pleased with the initiatives that the department has taken. I have stated twice on the record that I do not believe in imposing quotas.

I will return to the earlier comment when you asked the supplementary question to Senator Comeau's question: When individuals reach a certain level, should they not all be required to be bilingual? That is an interesting proposition. Certainly, I would not qualify for my position if that were the requirement.

Let us look at situations in which we are talking about the non-elected public service, and specifically, the situation of the Supreme Court of Canada and the appointment of Mr. Justice Rothstein.

I do not believe that Mr. Justice Rothstein would call himself bilingual. I listened to his French during his inauguration ceremony, and even I, with a very limited grasp of the language, understood that it was not the strongest French. Yet I would not disqualify Justice Rothstein from sitting on the Supreme Court of Canada on that basis because I believe he brought other qualities that were highly important.

I would be most concerned if we said every Supreme Court of Canada judge must be fully bilingual in English and French. I believe that there are other arrangements in the system that can support Justice Rothstein in ensuring that he does an exceptional job, which I know he will.

I would say the same for other levels of civil and public servants. There are supports within the system, whether it is French language training or other types of support. We should not disqualify people simply because they speak only one of the official languages.

If I can just generally say this: Provide them with the required supports to deliver the services needed by the people of Canada.

anglophones reçoivent un certain appui. Nous avons parlé d'une centaine de projets et madame les connaît mieux que moi.

Nous avons eu divers projets dans les provinces anglophones et à la fin de cette partie de la séance d'information, j'ai demandé à mon personnel ce qu'il en était des avocats anglophones au Québec, ou dans toute autre région à prédominance francophone. Ils n'ont pas répondu, et ils m'ont signalé certains obstacles et problèmes, dans ce contexte. Je vous cède la parole.

[*Français*]

Le sénateur Plamondon : Toujours à titre de ministre de la Justice, avez-vous un plan ou des priorités en particulier?

[*Traduction*]

M. Toews : Je pense que j'ai à la fois des responsabilités juridiques et constitutionnelles. Pour y donner suite, j'ai demandé à mon personnel de veiller à ce que ces services soient fournis comme l'exigent la loi et la Constitution.

Si mon personnel n'a pas bien compris, je vais le répéter d'une manière très claire. Je constate toutefois avec plaisir toutes les initiatives prises par le ministère. J'ai déjà déclaré deux fois de manière officielle que je ne crois pas à l'imposition de contingents.

J'aimerais revenir aux propos tenus plus tôt, en réponse à la question complémentaire à celle du sénateur Comeau, que vous avez posée : après avoir atteint un certain niveau, est-ce qu'on ne devrait pas être tenu au bilinguisme? C'est une proposition intéressante. Si une telle exigence était faite, je ne serais certainement pas qualifié pour occuper mon poste.

Mais concentrons-nous sur le cas des fonctionnaires non élus et, plus particulièrement, celui de la Cour suprême du Canada et de la nomination du juge Rothstein.

Je ne crois pas que le juge Rothstein s'estime bilingue. Je l'ai écouté parler français pendant la cérémonie de son entrée en fonction, et même si ma compréhension du français est limitée, j'ai bien vu que son français n'est pas de la meilleure qualité. Je n'écarterai pas pour autant le juge Rothstein de la Cour suprême du Canada, parce que je pense que ses autres qualités sont très importantes.

Je serais fort préoccupé si l'on disait que chaque juge de la Cour suprême du Canada doit être bilingue, parlant parfaitement l'anglais et le français. Je pense que le système offre d'autres solutions qui peuvent aider le juge Rothstein à faire un travail qui, je n'en doute pas, sera exceptionnel.

Je pense pouvoir en dire autant des fonctionnaires d'autres niveaux. Notre système offre d'autres solutions, par exemple, les cours de français. Il ne faut pas rejeter des gens simplement parce qu'ils ne parlent pas l'une des langues officielles.

En somme, on peut fournir aux fonctionnaires les outils nécessaires pour répondre aux besoins des Canadiens.

[*Translation*]

Ms. Duchesne: I would like to add something to what Mr. Toews has just explained. In the course of my presentation, I mentioned that I managed the Access to Justice in Both Official Languages Support Fund. Among the projects we finance, we work very closely with people from the French-speaking legal community throughout Canada. These legal experts are not necessarily francophones; their mother tongue may be English, but they are interested in the French fact throughout Canada.

Of the projects we supported with the help of our governmental and non governmental partners, there are training activities for many members of the legal community, and the training is not only in the area of language, but also in the area of the law. I think you would be surprised to see how many anglophones have become bilingual, who participate in these activities, and who wish to work in both official languages. As regards the French Language Professional Development Institute for bilingual Crown prosecutors, we have English-speaking participants from Alberta, Manitoba, certainly, but also from British Columbia, who know enough French to enrol in these training activities.

I might add that, year in year out, more than a hundred French-speaking legal professionals graduate from faculties of law in this country; not all of them are necessarily francophones. Very often they are anglophones who are interested in practising law in French.

So throughout the country, quite a number of things are done to attract francophone lawyers, as well as French-speaking ones who are interested in practising law and providing legal services in French, even if their mother tongue is English.

The Chairman: I would like to remind honourable colleagues that time is running out. The minister will be leaving us in about 10 minutes, and there are still three senators who would like to ask questions.

Senator Robichaud now has the floor, followed by Senator Tardif.

Senator Robichaud: Minister, I would like to discuss the decision that was brought down by the New Brunswick Federal Court of Appeal; it dealt with a lady who had complained because she was not able to communicate in French with an RCMP officer who stopped her on the Trans-Canada Highway, in the English-speaking part of the province.

She won her case in court; it was appealed and the decision was reversed, because it is up to the province to specify what services are required from the RCMP.

I am sure that when the next contract is signed with New Brunswick — and will that be up to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness? — you will ensure that there is a clause stating that services must be provided in both languages. Might I remind you that New Brunswick is a

[*Français*]

Mme Duchesne : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que M. Toews vient d'expliquer. Lors de ma présentation, je vous ai mentionné que je gérais le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Dans le cadre des projets que l'on appuie au niveau du financement, nous travaillons de très près avec les juristes d'expression française à travers le Canada. Ces juristes ne sont pas nécessairement des francophones; ils peuvent être de langue anglaise, mais qui s'intéressent au fait français à travers le Canada.

Je vous dirais que dans les projets que nous avons appuyés avec l'aide de nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, nombre de ces juristes participent à nos activités de formation, non seulement linguistiques, mais également juridiques. Je pense que vous seriez surpris de voir le nombre de personnes de langue anglaise qui sont maintenant bilingues, qui participent à ces activités et qui ont à cœur de travailler dans les deux langues officielles. Je peux vous dire qu'au niveau de l'Institut de développement professionnel en langue française pour les procureurs de la Couronne bilingues, il y a des gens de l'Alberta, du Manitoba, certainement, mais également de la Colombie-Britannique, qui sont de langue anglaise mais qui ont une connaissance suffisante du français pour être acceptés afin de participer à ces activités de formation.

J'ajouterais qu'il y a plusieurs facultés de droit au pays qui forment, bon an mal an, au-delà d'une centaine de juristes d'expression française, donc pas nécessairement des francophones. J'insiste encore sur le fait qu'il s'agit souvent d'anglophones qui s'intéressent à la pratique du droit en français.

Donc il y a, à travers le pays, énormément d'activités qui se font, qui rejoignent bien sûr des juristes francophones, mais également beaucoup de juristes d'expression française qui s'intéressent à la pratique du droit et aux services de justice en français, même s'ils sont de langue maternelle anglaise.

La présidente : J'aimerais vous rappeler, honorables collègues, que le temps passe vite. Le ministre doit nous quitter dans une dizaine de minutes, et il y a encore trois sénateurs qui veulent poser des questions.

Je passe la parole au sénateur Robichaud, suivi du sénateur Tardif.

Le sénateur Robichaud : Monsieur le ministre, j'aimerais parler de la décision rendue par la Cour fédérale d'appel au Nouveau-Brunswick, au sujet d'une dame qui s'était plainte de ne pas avoir pu recevoir de services en français de la GRC lors de son arrestation sur l'autoroute transcanadienne, dans une zone de la province qui est anglophone.

Elle a porté cela devant les tribunaux, a eu gain de cause; on est allé en appel et la décision a été renversée, car c'était à la province de spécifier les services qu'elle demandait de la GRC.

Je suis sûr que lorsque le prochain contrat sera signé avec le Nouveau-Brunswick — est-ce que ce sera le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile qui le signera? —, vous allez l'encourager à inclure dans ce contrat une clause à l'effet que les services doivent être donnés dans les deux langues. Je vous

bilingual province? If the province did not think it was necessary to require that service, perhaps the federal government should make a point of reminding them. But that is another matter.

Here, in a release from *L'Acadie nouvelle*, there are comments by the President of the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick that are critical of the way in which the Federal Court of Appeal published its decision.

The Federal Court of Appeal proceedings were only in French, but the decision was provided in English only. We were told that it would take from six to eight weeks for the translation. This demonstrates a lack of sensitivity.

If that is indeed the case, then it is indeed most inconsiderate. Are you aware of the situation? Do you think that this is acceptable for us as Acadians? That a decision be rendered in English when the case was heard in French? I do not understand.

[English]

I am not blaming you, Mr. Minister, for that.

Mr. Toews: I will allow Mr. Tremblay to answer that. Though I am familiar with the case, I was not familiar with that aspect of it. Thank you for bringing that to my attention.

[Translation]

Mr. Tremblay: Of course, as you said, if that were the case, then it would have to be corrected. But in fact, that is not what happened. The Federal Court and the Appeal Court are subject to the provisions of section 20 of the Official Languages Act which requires that decisions be tabled in French and in English in certain circumstances, otherwise, the decision can be published in one language with a translation to follow as soon as possible.

In this particular case, the error was purely administrative. The decision was available in both official languages when it was made public by the court, by three francophone judges sitting on the Federal Court of Appeal. But the clerk who sent the copy of the decision to the parties, on Thursday, I believe, did so initially in English only, and it was a lawyer from the justice department, the federal prosecutor, who was the first one to advise the Federal Court of the error, which was then quickly corrected on Monday morning.

So, we do keep a close eye on this type of thing and in this case it was an administrative mistake. The decision is now available on the Federal Court of Appeal website in both languages and it was issued simultaneously in both official languages, signed by the bench in its original bilingual version.

Senator Robichaud: I am confident that you will take pains to ensure that a similar situation will not reoccur. It leaves a bad taste, even if the fact that those copies were not provided was the result of a mistake.

rappelle que la province du Nouveau-Brunswick est une province bilingue et que si la province n'a pas cru bon d'exiger ce service, peut-être que nous, du côté fédéral, on pourrait leur rappeler. Mais là n'est pas la question.

Je lis ici, dans un communiqué de *L'Acadie nouvelle*, les commentaires de la présidente de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, qui critique la façon dont la Cour d'appel fédérale a rendu publique sa décision.

Les audiences devant la Cour fédérale d'appel se sont déroulées uniquement en français, mais le jugement que l'on nous a fait parvenir est juste en anglais. On nous dit que cela prendra de six à huit semaines pour obtenir la traduction. Cela démontre une insensibilité.

Si c'est le cas, oui, cela démontre une grave insensibilité. Vous êtes au courant de cette situation? Croyez-vous que pour nous, les Acadiens, c'est acceptable? Qu'on rende une décision en anglais alors que les audiences sont en français? Je ne comprends pas.

[Traduction]

Je ne vous en fais pas le reproche, monsieur le ministre.

M. Toews : Je vais permettre à M. Tremblay de répondre. Je connais ce dossier, mais pas cet aspect-là. Merci de l'avoir porté à mon attention.

[Français]

M. Tremblay : En effet, vous avez indiqué que si c'était le cas, ce serait une situation à corriger. Mais dans les faits, ce n'était pas le cas. La Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale sont assujetties à l'article 20 de la Loi sur les langues officielles qui exige le dépôt de jugements en français et en anglais dans certaines circonstances, et autrement, permet le dépôt dans une langue avec la traduction qui suit dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'espèce, il y a eu une erreur purement administrative. Le jugement était disponible dans les deux langues officielles au moment où il a été rendu par la Cour, par un banc de trois francophones siégeant à la cour d'appel fédérale. Mais le clerc qui a transmis la copie de la décision aux parties, le jeudi, je crois, l'a fait initialement en anglais seulement, et c'est un avocat du ministère de la Justice, le procureur au dossier fédéral, qui a d'abord signalé l'erreur à la Cour fédérale, laquelle a été très rapidement corrigée le lundi matin.

Donc oui, nous surveillons également ce type de choses et il s'agit purement d'une erreur administrative. Le jugement est dorénavant disponible au site web de la Cour d'appel fédérale dans les deux langues et a été émis simultanément dans les deux langues officielles, signé par le banc de la cour dans sa version bilingue à l'origine.

Le sénateur Robichaud : Je suis certain que vous allez veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas. Cela laisse un mauvais goût, même si c'est une erreur de ne pas avoir livré les deux copies.

Mr. Tremblay: The relationship between the justice department and the courts is a rather special one. We have no control over the actions of the courts, but now that the matter has been raised, and our prosecutor has reminded the clerk of his responsibilities, I don't think the same mistake will happen again.

Senator Robichaud: Thank you.

The Chairman: A short question, Senator Tardif?

Senator Tardif: Minister, you recommended that we read the Chartier report which contributed to a gradual, step by step development of French-language services in Manitoba. However, according to certain minority-language communities as well as some provinces, the approach does have its shortcomings.

Should your government and your department not take a more proactive approach in supporting the development of official languages?

[English]

Mr. Toews: I understand clearly that the document that Judge Chartier wrote was in a different constitutional and legal context. There is clearly a bilingual context here that is much more expansive than the situation in Manitoba. However, I think some of the practical concerns and issues are worth considering in the development of any delivery of services in both official languages wherever we are in the country.

While I would not suggest that we adopt a lower standard than is required by the law and by the Constitution, some of Judge Chartier's insights in terms of how one implements this on a practical basis to ensure that it is done in a timely fashion are of note and worthy of reading. However, I am not suggesting that somehow, because the report was written in a different legal and constitutional context, we now, as federal officials, adopt that different standard than the one that is mandated for us.

[Translation]

Senator Tardif: Can you tell us if you have started working on renewing the Action Plan for Official Languages?

[English]

Mr. Toews: I am sure my department is working hard at whatever they are supposed to be working at.

[Translation]

Ms. Duchesne: With respect to the Chartier report model, I can tell you that various jurisdictions are currently reviewing and certainly adjusting a number of models to the needs of the various francophone communities throughout the country.

Second, with respect to the action plan renewal, as you know, all federal programs currently have a five-year life span. Most other departments are currently working on a summative

M. Tremblay : Au ministère de la Justice, notre relation avec les tribunaux est évidemment assez particulière. On n'a aucun contrôle sur les agissements des tribunaux, mais je pense que la question posée, l'intervention de notre plaideur a rappelé à ce clerk ses responsabilités et je ne crois pas qu'il fera l'erreur à nouveau.

Le sénateur Robichaud : Merci.

La présidente : Sénateur Tardif, une brève question?

Le sénateur Tardif : Monsieur le ministre, vous avez recommandé la lecture du rapport Chartier, qui a contribué au développement des services en français au Manitoba basé sur une approche graduelle, par étape. Or, si on s'en tient à ce que disent certaines communautés minoritaires ainsi que certaines provinces, on voit que cette approche a ses limites.

N'y a-t-il pas lieu de la part de votre gouvernement et de votre ministère d'adopter une approche plus proactive afin d'appuyer le développement des langues officielles?

[Traduction]

M. Toews : Je comprends très bien que le rapport du juge Chartier a été rédigé dans un contexte constitutionnel et juridique différent. Il y a ici un contexte de bilinguisme plus marqué qu'au Manitoba. Je crois toutefois que certains des aspects pratiques de ces questions doivent être pris en compte dans la création de services dans les deux langues officielles, où que ce soit au pays.

Je ne propose pas l'adoption de normes inférieures à celles qu'exigent la loi et la Constitution, mais certaines observations du juge Chartier sur la mise en œuvre, en pratique, et en temps opportun, valent la peine d'être lues et retenues. Toutefois, comme ce rapport a été écrit dans un contexte juridique et constitutionnel différent, je ne saurais pas proposer que les fonctionnaires fédéraux adoptent cette norme, différente de celle que nous devons respecter.

[Français]

Le sénateur Tardif : Pouvez-vous nous dire si vous avez déjà commencé à travailler sur le renouvellement du Plan d'action des langues officielles?

[Traduction]

M. Toews : Je suis convaincu que le personnel de mon ministère déploie tous les efforts nécessaires, quel que soit le travail à accomplir.

[Français]

Mme Duchesne : En ce qui a trait au modèle du rapport Chartier, je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, ce modèle est étudié par différentes juridictions, certainement avec des adaptations, et qu'il y a plusieurs modèles dépendant de la réalité des communautés francophones à travers le pays.

Dans un deuxième temps, en ce qui concerne le renouvellement du plan d'action, comme vous le savez, tous les programmes du fédéral à l'heure actuelle sont d'une durée de cinq ans. La plupart

evaluation of the program that was part of the action plan. There are, of course, already some findings relating to what has been accomplished and to the support that has been provided in recent years.

[English]

Senator Jaffer: Minister, I would like to welcome you here and compliment you on the work that your department does on French training for judges. However, I respectfully say that that is a little too late.

I know you cannot answer this today, but I would like you to reflect on the creation of a culture of having a French-speaking bar, so in the future we can have bilingual judges. I come from British Columbia, and I would like you to consider a pilot project whereby we look at training lawyers even before they become judges so we have a bigger pool of bilingual lawyers.

In my province we had a very good judge, Justice Paris, who has now resigned. I may be wrong, but I believe there are not strong judges who are as bilingual as he was. As you know, it is mandatory when a person asks to be tried in French for the trial to be provided in French. That is just the first step, however. Perhaps the judges are knowledgeable, but we also need the defence lawyers to be knowledgeable. I would like you to please reflect on this, and perhaps in a few months we can talk about how to start building that, so in the future we have bilingual judges.

Mr. Toews: That is a good point, but I think my department is already going down that road. According to the briefings that I have obtained from the department, some of the projects are to help francophone Crown attorneys who work in isolated situations to build bridges with other francophone lawyers to strengthen their French legal skills. That is one example.

Senator Jaffer: You do have a good program, but that is just part of it. We also need the defence bar to become knowledgeable — and I do know for a fact that you have a good program for prosecutors. However, we need both sides to be strong.

Ms. Duchesne: I would like to add that we are working also with defence lawyers and other people within the justice system.

We are also helping the association of French-speaking lawyers of British Columbia with some training, and it is working well. I know bilingual defence attorneys in British Columbia are difficult to find, but we are working with them to try to find a solution.

[Translation]

The Chairman: Minister, on behalf of the committee, I would like to thank you for having taken the time to meet with us this afternoon. The justice department, your department, is essential to the development and growth of official-language minority

des autres ministères travaillent à l'évaluation sommative du programme créé dans le cadre du plan d'action. Évidemment, présentement, nous faisons certains constats relativement aux réalisations et aux appuis que nous avons pu fournir au cours des dernières années.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue et je vous félicite pour les cours de français que votre ministère offre aux juges. Je veux toutefois reconnaître qu'il est un peu trop tard.

Je sais que vous ne pouvez pas me répondre maintenant, mais j'aimerais que vous réfléchissiez à la création d'une culture propice à un barreau où l'on parle français, afin qu'à l'avenir, on puisse avoir des juges bilingues. Je viens de la Colombie-Britannique et j'aimerais que vous envisagiez un projet pilote de cours de français pour les avocats, afin qu'on ait un meilleur bassin d'avocats bilingues où puiser des juges.

Dans ma province nous avons un très bon juge, le juge Paris, qui a démissionné. Je me trompe peut-être, mais je ne pense pas qu'il y ait d'autres bons juges qui soient aussi bilingues qu'il l'était. Comme vous le savez, le procès doit se dérouler en français si le prévenu en fait la demande. Cependant, cela ne représente que la première étape. Peut-être les juges connaissent-ils le français, mais il faut également que les avocats de la défense connaissent le français aussi. Je vous invite à vous pencher sur la question et peut-être dans quelques mois nous pourrions commencer à discuter de la façon dont nous pourrions nous assurer qu'un jour nos juges soient bilingues.

M. Toews : C'est un commentaire valable, mais je crois que mon ministère s'est déjà orienté dans cette voie. D'après les séances d'information que m'ont données les fonctionnaires, certains projets visent à aider les procureurs de la Couronne francophones qui travaillent dans des régions éloignées à créer des liens avec d'autres avocats francophones afin de renforcer leurs compétences en français. Ce n'est là qu'un exemple.

Le sénateur Jaffer : C'est vrai, vous avez un bon programme, mais cela ne représente qu'un volet. Il faut nous assurer que les avocats de la défense connaissent mieux le français — je sais que vous avez déjà un excellent programme qui vise les procureurs de la Couronne. Il faut que les deux parties soient solides.

Mme Duchesne : J'aimerais ajouter que nous travaillons également avec les avocats de la défense et d'autres intervenants du système judiciaire.

Nous aidons également l'Association des avocats de langue française de la Colombie-Britannique au niveau de la formation, et les choses vont assez bien. Je sais qu'il n'est pas facile de trouver des avocats de la défense bilingues en Colombie-Britannique, mais nous collaborons avec eux pour essayer de trouver une solution.

[Français]

La présidente : Monsieur le ministre, au nom du comité, je tiens à vous remercier très sincèrement d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer cet après-midi. Votre ministère, le ministère de la Justice, est essentiel au développement et à l'épanouissement des

communities, mainly because, our statutes, regulations, and procedures are your department's responsibility and the cornerstone for all development within Canada. I am happy to see that you are well aware of this responsibility — which, of course, comes as no surprise to me, but it pleases me, nonetheless.

Thank you very much, and thanks also to the staff who are with you here today.

[*English*]

Mr. Toews: Thank you very much. I do not believe I have ever attended a committee that was quite this polite. It is my first appearance in the Senate, so perhaps that is the norm for the Senate.

Thank you for being patient with me. I am a relatively new minister, but I rely heavily on my staff. My staff are quite expert and have assisted me in bringing forward some of our ideas and positions.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, June 12, 2006

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:03 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the Chair.

[*Translation*]

The Chairman: I would like to welcome you to the Standing Senate Committee on Official Languages. As chairman of this committee, I am pleased to have you all here today along with Ms. Dyane Adam and her staff.

Today, we are continuing our study on the application of the Official Languages Act. Our witness today, Ms. Adam, is certainly used to appearing before this committee. This appearance, however, will be her last, as Ms. Adam's term finishes on the July 31.

Ms. Adam's term in office will have been punctuated by a whole host of very positive achievements, including the tabling of seven annual reports, six audit reports and about 30 studies on a variety of subjects with the aim of enhancing the vitality and development of minority official language communities.

From the outset, you observed the need for leadership within the federal government to get things done. You have worked tirelessly in order to advance this cause.

communautés de langues officielles en situation minoritaire, en particulier parce que, finalement, les lois, les règlements, les procédures, c'est votre ministère qui en est le guide et c'est la base de tout développement à travers le Canada. Je suis heureuse de constater que vous êtes conscient de cette responsabilité — je ne suis pas surprise, je suis heureuse de le constater.

Je vous remercie beaucoup et je remercie aussi vos représentants de vous avoir accompagné.

[*Traduction*]

M. Toews : Merci beaucoup. Je ne pense pas avoir déjà participé aux travaux d'un comité aussi poli. C'est la première fois que je comparais devant un comité sénatorial, et il s'agit peut-être là de la façon normale de faire les choses au Sénat.

Je vous remercie de votre patience à mon égard. Je suis relativement nouveau dans mes fonctions de ministre, mais je dépend énormément des membres de mon personnel qui sont des spécialistes dans leur domaine, et qui m'ont aidé à soumettre certaines des idées et positions du ministère.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 12 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, ainsi que pour l'étude de l'ébauche d'un rapport.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles. À titre de présidente du comité, il me fait plaisir de vous accueillir aujourd'hui et d'accueillir Mme Dyane Adam et son personnel.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude de l'application de la Loi sur les langues officielles. Notre témoin d'aujourd'hui, en la personne de Mme Adam, est certes habituée de comparaître devant ce comité. Sa comparution, malheureusement, sera la dernière, car le mandat de Mme Adam se terminera le 31 juillet prochain.

Le mandat de Mme Adam aura été marqué par une foule d'éléments très positifs, notamment le dépôt de sept rapports annuels, six rapports de vérification et une trentaine d'études spéciales, sur des sujets très variés mais toujours dans le but de faire avancer l'épanouissement et le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Dès le début, vous avez remarqué qu'il fallait un certain leadership du gouvernement fédéral pour faire avancer les choses. Vous avez travaillé avec acharnement pour justement faire avancer cette cause.

I am very happy you are here with us today, albeit with a tinge of sadness at the knowledge that we will never see you again at this committee. However, I am sure we will have the opportunity to see you again elsewhere.

Today, you are accompanied by Pascale Giguère, Legal Advisor, and Renald Dussault, from the Compliance Assurance Branch. Without further ado, I would like to hand the floor over to you.

Dyane Adam, Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages: Thank you, Madam Chair and honourable members of the committee. It is indeed with some sadness that I appear before you today. This is my 50th parliamentary appearance today. It is good to finish on a round figure and all the more delightful appearing for the final time before a committee of the upper house of Parliament.

I am pleased therefore to be here to talk about my seventh and final annual report tabled last May. I am pleased to present the highlights to you today, and, of course, to initiate a discussion on the contents of the report.

You will also find, as an appendix to my presentation, a copy of my recommendations to the new government, included in my annual report and in dealings with the Minister of Transport.

[English]

This new report is entitled *Official Languages in Canada: Taking on New Challenges*, and it was presented to the new government. This report sets out courses of action for implementing the significant changes that were approved by Parliament over the last year.

This forward-looking annual report is a call for action and governmental responsibility. It reiterates what I have said over the past seven years, and which your president also repeated. Without ongoing leadership by the government, the official languages file cannot move forward and may even lose ground.

With the strengthening of the Official Languages Act last November, each institution must henceforth take positive measures to enhance the vitality of the official languages communities and promote linguistic duality.

My annual report suggests courses of action that I believe are essential to the government's firm commitment to renewal and consolidation. It also contains a second edition of the report card for federal institutions.

Apart from that, my recommendations focus mainly on four areas: horizontal governance; promoting linguistic duality; vitality of official language communities; and new regulations.

Nous sommes très heureux que vous soyez ici aujourd'hui, malgré une certaine tristesse due au fait qu'on ne vous reverra plus au comité. Toutefois, on aura certes l'occasion de vous revoir ailleurs.

Vous êtes accompagné aujourd'hui de Pascale Giguère, conseillère juridique, et de Renald Dussault, de la Direction générale de l'assurance de la conformité. Sans plus tarder, je vous cède la parole.

Dyane Adam, commissaire aux langues officielles, Bureau du Commissariat aux langues officielles : Je vous remercie, madame la présidente et chers membres du comité. C'est en effet avec un peu de tristesse que je compare devant vous. J'en suis à ma cinquantième comparution parlementaire aujourd'hui. Il est bien de terminer avec un chiffre rond et d'autant plus agréable de terminer devant un comité de la Chambre haute du Parlement.

J'ai donc le plaisir d'être ici pour vous parler de mon septième et dernier rapport annuel déposé en mai dernier. Je vous en présenterai les faits saillants et bien sûr entamerai une discussion sur son contenu.

Vous trouverez, en annexe à ma présentation, une copie des recommandations adressées au nouveau gouvernement tant dans le rapport annuel que dans le cadre de mes interventions auprès du ministre des Transports.

[Traduction]

Ce nouveau rapport s'intitule : *Les langues officielles au Canada : Le tournant à prendre* et il a été présenté au nouveau gouvernement. Ce rapport donne des pistes d'action pour assurer la mise en œuvre des modifications importantes qui ont été sanctionnées par le Parlement au cours de la dernière année.

Ce rapport annuel tourné vers l'avenir est un appel à l'action et à la responsabilité gouvernementales. Il rappelle le discours que j'ai tenu durant les sept dernières années, discours qui a d'ailleurs été répété par votre président. Ainsi sans un leadership soutenu de la part du gouvernement, le dossier des langues officielles ne peut progresser ou risque de reculer.

Avec le renforcement de la Loi sur les langues officielles en novembre dernier, chaque institution doit désormais prendre des mesures positives pour appuyer la vitalité des communautés de langues officielles et pour promouvoir la dualité linguistique.

Dans ce dernier rapport annuel, je suggère donc des pistes d'intervention que j'estime primordiales à l'engagement ferme du gouvernement au renouveau et à la consolidation. On y trouve également la deuxième édition des bulletins de rendement des institutions fédérales.

Par ailleurs, mes recommandations visent principalement quatre domaines d'intervention, soit la gouvernance horizontale, la promotion de la dualité linguistique, la vitalité des communautés de langues officielles et une nouvelle réglementation.

[Translation]

Let us start by talking about the most significant amendment made to the Official Languages Act in the past year. We know all too well the role the Senate played in strengthening the act. Under this amendment, federal institutions are required to establish a strategy to foster the vitality of official language minority communities. Institutions must review their policies and programs in light of the new provisions of the act to ensure that these communities receive all the benefits that majority communities do.

Federal institutions will need to build relationships with the communities and consider them as partners in this move towards enhanced vitality. The government and the communities must adopt a consistent approach to vitality based on indicators and research to arrive at better-targeted actions and achieve concrete results for the benefit of Canadian society. We will have to document the measures taken and clarify the objectives by identifying vitality indicators that are relevant and appropriate to the specific circumstances of official language communities. The government is accountable to Canadians for both the actions that it takes and the actions that it fails to take. It is accountable for its actions before the Canadian public.

I therefore recommended that the Minister of Official Languages ensure that all federal institutions, within their respective mandates, establish a strategy to foster the vitality of official language minority communities.

[English]

The development of official language minorities, communities and promotion of linguistic duality require closer relationships between the federal government and civil society stakeholders. With the strengthening of the act, each federal institution must embody linguistic duality as a fundamental value and promote it in light of today's Canadian society. We must situate our official languages framework in the context of a changing Canada. Globalization, the information age, the knowledge society and technological innovation all remind us that there are new and ever-growing forces at play. The linguistic make-up of our country is also evolving through an increase in mixed marriages between anglophones and francophones, the influence of new commerce, the demographic profile of rural and urban regions and the increased rate are all part of the provinces and territories in community development. Cultural diversity and linguistic duality are central values of Canadian society, and federal institutions must consider them as equally important.

Therefore, I recommend that the Minister for La Francophonie and Official Languages initiate a dialogue with the various stakeholders in Canadian society to identify the measures to take in order to fully integrate the fundamental

[Français]

Parlons tout d'abord de la modification importante apportée à la Loi sur les langues officielles au cours de la dernière année. On sait fort bien le rôle que le Sénat a joué dans ce renforcement. Cette modification exige que les institutions fédérales se dotent d'une stratégie visant à favoriser la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Elles devront revoir leurs politiques et leurs programmes à la lumière des nouvelles dispositions de la loi pour s'assurer que ces communautés tirent des avantages équivalents à ceux des majorités.

Les institutions fédérales devront nécessairement se rapprocher des communautés et les considérer comme de véritables coéquipiers dans cette démarche en faveur d'une vitalité accrue. Le gouvernement et les communautés doivent adopter une approche cohérente de la vitalité basée sur des indicateurs et sur la recherche, et ce, pour en arriver à des actions concrètes, mieux ciblées et à des résultats tangibles pour le bénéfice de société canadienne. Il faudra documenter les démarches entreprises et clarifier les objectifs à l'aide de l'élaboration d'indicateurs de vitalité pertinents, adaptés aux réalités particulières des communautés de langues officielles. Le gouvernement est responsable des actions qu'il prend autant que de celles qu'il omet de prendre. Il est responsable de ses actes auprès des Canadiens et des Canadiennes.

J'ai donc recommandé que la ministre des Langues officielles s'assure que toutes les institutions fédérales, dans le cadre de leur mandat respectif, se donnent une stratégie visant à favoriser la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaires.

[Traduction]

Le développement des communautés de langues officielles minoritaires et la promotion de la dualité linguistique passent obligatoirement par des rapports plus étroits entre l'administration fédérale et les acteurs de la société. Avec le renforcement de la loi, chaque institution fédérale devra incarner la dualité linguistique en tant que valeur fondamentale et en faire la promotion tout en considérant la composition actuelle de la société. Le dossier des langues officielles évolue dans le contexte d'un Canada changeant. Mondialisation, ère de l'information, société du savoir, innovations, autant de notions qui nous rappellent la puissance sans cesse croissante de certaines forces en présence. La composition linguistique de notre pays évolue, elle aussi, tout comme l'incidence des mariages mixtes entre francophones et anglophones, l'influence des nouveaux arrivants, le profil démographique des régions rurales et urbaines, et le rôle des provinces et des territoires dans le développement des communautés. La diversité culturelle et la dualité linguistique constituent des valeurs centrales de la société canadienne, les institutions fédérales doivent les considérer comme allant de pair.

Je recommande donc que la ministre de la Francophonie et des langues officielles entame un dialogue auprès des divers intervenants de la société canadienne dans le but de déterminer les actions à prendre afin de pleinement intégrer à notre mode de

values of linguistic duality and cultural diversity into our governance models and derive the full benefits that flow from them.

[*Translation*]

To help the government implement these new requirements, a chapter of the annual report is devoted to the issue of horizontal governance, or the mechanisms that govern the relationship between the federal government and official language communities, but also, of course, between the federal government and the various institutions.

It proposes directions for effectively handling horizontal official languages issues. The government must use appropriate and ongoing mechanisms to coordinate activities with communities themselves, but also with all key players, especially other governments. Such coordination mechanisms, for example in immigration, have also produced excellent results.

You know the communities I am talking about. The government must engage in dialogue with them to learn more about them and adjust to their diverse needs.

I therefore recommend that the Minister of Official Languages ensure the efficiency of the horizontal governance mechanisms by drawing on basic proven principles such as the sharing of knowledge and resources, mutual trust between stakeholders and sound management.

[*English*]

The second part of the report deals with ensuring that the federal government complies with its obligations. All the investigation studies and audits show that the government has succeeded at implementing administrative processes and plans to meet its obligations. However, even though the means are in place the results are not yet particularly convincing. This year, the analysis of the overall observations presented in the second edition of the Federal Institution Report Card shows that the service to the public and language of work are the two areas where the institution's performance is the weakest. It is disappointing that the results are mixed and that the institution's overall performance is mediocre. The federal government must take action to ensure that active offer of service and the use of French and English become part of institutional culture. The government needs to assume its responsibilities to improve the current performance of the institutions and to eliminate persistent stagnation. After more than 35 years of waiting, a serious push is necessary.

[*Translation*]

As I noted in last year's annual report, I encourage the government to seriously examine the state of its linguistic framework. The government must adopt a regulatory framework that sets out the precise methods by which federal institutions must fulfil their obligations in the areas of community

gouvernance les valeurs fondamentales que sont la dualité linguistique et la diversité culturelle et d'en tirer tous les avantages qui en découlent.

[*Français*]

Pour aider le gouvernement à mettre en œuvre ces nouvelles exigences, un chapitre du rapport annuel est consacré à la question de la gouvernance horizontale, ces mécanismes qui régissent les liens entre l'administration fédérale et les communautés de langue officielle, mais aussi, bien sûr, entre l'administration fédérale et les différentes institutions.

Ce chapitre propose des orientations afin de rendre plus efficace le traitement des enjeux horizontaux dans le dossier des langues officielles. Le gouvernement doit se doter de mécanismes de concertation appropriés et continus avec les communautés elles-mêmes, mais aussi avec tous les joueurs clés, notamment les autres gouvernements. Des initiatives de concertation, entre autres, dans le secteur de l'immigration et de la santé, ont d'ailleurs donné d'excellents résultats dans le passé.

Vous connaissez bien les communautés dont je parle. Il faudra que l'appareil gouvernemental engage le dialogue avec elles pour les connaître davantage et s'ajuster aux besoins diversifiés qui les caractérisent.

J'ai donc recommandé que la ministre des Langues officielles s'assure de l'efficacité des mécanismes de gouvernance horizontale en s'inspirant de principes de base éprouvés, dont le partage du savoir et des ressources, la confiance mutuelle entre les acteurs et une saine gestion.

[*Traduction*]

La deuxième partie du rapport annuel porte sur l'assurance de la conformité de l'appareil fédéral à ses obligations. Il se dégage de toutes les enquêtes, les évaluations, les études et les vérifications que l'appareil gouvernemental a réussi assez bien à mettre en place des plans et certains processus administratifs pour satisfaire à ses obligations. Si des moyens sont en place, les résultats convaincants, eux, ne sont pas encore perceptibles. Cette année, l'analyse des constats globaux présentés dans la deuxième édition du bulletin de rendement des institutions fédérales nous permet de noter que les mesures prises à l'égard du service au public et de la langue de travail ont besoin d'être examinées de près, ces deux facteurs ayant donné lieu à des rendements globaux très moyens. L'appareil fédéral doit prendre les moyens afin que l'offre active de service qui favorise l'usage du français et de l'anglais fasse davantage partie de la culture des institutions. Le gouvernement fédéral doit se responsabiliser afin d'améliorer le rendement actuel des institutions et enrayer le plafonnement qui persiste. Après plus de 35 ans d'attente, un sérieux coup de barre est nécessaire.

[*Français*]

Tel que je l'avais signalé dans mon rapport annuel de l'an dernier, j'incite le gouvernement à entreprendre une réflexion sérieuse sur l'état du régime linguistique. Le gouvernement doit adopter un cadre réglementaire qui précise les modalités par lesquels les institutions fédérales doivent s'acquitter de leurs

development and promotion of linguistic duality. We must review our approach to the act so that we no longer see it as a collection of separate parts, on communications with the public, language of work, promoting duality, but rather as a coherent and logical whole, that reflects society's changing realities.

Considering the amendments made to the act over the past year and our country's socio-demographic changes over the past decade, it is clear that the current regulations are no longer relevant to the realities of Canadian society. The levelling-off witnessed with respect to the delivery of services to the public in the official language of their choice is only one example of the need to modernize the regulations. It would therefore be appropriate to create new regulations, based on a coherent and effective implementation of the act.

I therefore recommend that the president of the Treasury Board, for the purpose of establishing adapted, coherent and effective official languages regulations within the government, modernize the Official Languages Regulations, communications with and services to the public, to allow Canadians to receive services of equal quality in the official language of their choice.

Secondly, that he examine the relevance of adopting new regulations that aim to specify the implementation of the obligations set out in other parts of the Official Languages Act, particularly Parts V and VII.

[English]

Air Canada's situation has been a concern throughout my mandate. I would be remiss if I did not tell you about the one last request I made to the federal government. You probably remember that the latest restructuring created a regulatory vacuum concerning the language obligations of its various subsidiaries.

[Translation]

I therefore recommend that the Minister of Transport, Infrastructure and Communities introduce a bill as soon as possible to ensure that Canadian travellers, both anglophone and francophone, retain their right to be served in their official language of choice by all Air Canada subsidiaries, and that Air Canada employees also retain their language rights.

On this note, I am concerned by the recent response from the Honourable Lawrence Cannon, who indicated in a letter that his department is still not ready to take a stand on the issue. And yet, this is an example of a gesture that promotes linguistic duality that the government can make right away. In fact, the House of Commons Transport Committee has already considered a bill of this nature and collected evidence last fall. The new government simply has to present a revised version of the bill in the House of Commons.

obligations en ce qui concerne le développement des communautés et la promotion de la dualité linguistique. Il faut revoir l'approche à l'égard de la loi de façon à ne plus l'envisager comme une série de parties sur les communications avec le public, sur la langue de travail, sur la promotion, mais plutôt comme un tout cohérent, logique et reflétant les réalités changeantes de la société.

Considérant les modifications qu'a connues la loi au cours de la dernière année, et les changements sociaux démographiques qui ont eu lieu au pays dans la dernière décennie, on ne peut que constater que le règlement actuel de la loi ne colle plus à la réalité de la société canadienne. Le plafonnement de l'offre de services dans les deux langues officielles, n'est qu'un exemple parmi d'autres nous permettant de conclure qu'une refonte du règlement s'impose. Il serait donc approprié qu'une nouvelle réglementation visant une mise en œuvre cohérente et efficace de la loi voit le jour.

Afin de doter le gouvernement d'une réglementation adaptée, cohérente et efficace en matière de langues officielles, je recommande dans un premier temps, que le président du Conseil du Trésor modernise le règlement sur les langues officielles, la communication avec le public et la prestation des services, de façon à permettre aux Canadiennes et Canadiens de recevoir des services de qualité égale dans la langue officielle de leur choix.

Deuxièmement, qu'il examine la pertinence d'adopter une nouvelle réglementation visant à préciser la mise en œuvre des obligations prévues par les autres parties de la Loi sur les langues officielles, notamment les parties V et VII.

[Traduction]

La situation d'Air Canada a été un sujet de préoccupation tout au long de mon mandat. Je ne peux terminer ma présentation sans vous communiquer un dernier devoir que je me dois de soumettre au gouvernement fédéral. On se souviendra que la dernière restructuration a créé un vide juridique quant aux obligations linguistiques de ses différentes composantes.

[Français]

Je recommande donc au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités de déposer un projet de loi au plus tôt pour s'assurer que les voyageurs canadiens, tant francophones qu'anglophones, gardent leur droit d'être servi dans la langue de leur choix, au sein de toutes les composantes d'Air Canada et que les employés conservent également leurs droits linguistiques.

Dans ce contexte, je suis préoccupée par la réponse que j'ai reçue récemment de l'honorable Lawrence Cannon. Celui-ci indique dans une lettre que son gouvernement n'est toujours pas prêt à prendre position dans ce dossier. Pourtant voilà l'exemple d'un geste en faveur de la dualité linguistique que le gouvernement peut poser, sans délai. En effet, l'automne dernier, le comité des transports de la Chambre des communes avait examiné un projet de loi en ce sens et recueilli des témoignages. Il ne reste plus au nouveau gouvernement qu'à présenter une version révisée de ce projet de loi en Chambre.

Further procrastination will only serve to enshrine a situation in which the rights of both employees and the public are regressing. Understandably, I am concerned by this response.

[*English*]

Linguistic duality is more firmly rooted than ever before as a fundamental value of Canadian society. However, the decisions and actions of our political and administrative leaders do not always reflect a central social value and, as a consequence, equality of English and French is by no means a given in today's Canadian society. Now, more than ever, citizens expect that the federal institution will fulfill its obligations under the Official Languages Act. The government is responsible for enforcing the country's laws. Parliamentarians must therefore demonstrate full respect for the Official Languages Act so we can cross the threshold into true equality.

So far, the government has been somewhat timid in its public response to my report. Since public leadership is needed for the federal government in its federal institutions to recognize and implement the desired changes, I expect that the government will state clearly and publicly the approach that it intends to adopt to get meaningful results.

[*Translation*]

Thank you for your attention. I would be happy to answer any questions and to hear your comments.

Senator Tardif: Thank you for your presentation, Madam Commissioner. I would like to thank you for your commitment and your vision over the past seven years.

As you are aware, our committee will conduct a study on the relocation of headquarters from bilingual regions to unilingual ones, and in particular on the relocation of the Canadian Tourism Commission from Ottawa to Vancouver.

In your presentation, you suggested the creation of regulations to support Part V of the Official Languages Act. In your opinion, why would the adoption of new regulations on language of work be more effective than policies and guidelines?

Ms. Adam: I will start my response with the example you referred to, namely the relocation of headquarters from a bilingual region to, in this particular case, one that is not designated bilingual as far as language of work is concerned.

As we know, the previous government basically decided to adopt a temporary policy to preserve, in this particular case, the right of French-speaking employees to work in their own language. This is a good example as far as discussing regulations is concerned. Under broader regulations and those that currently exist on communication with the public, and in particular on language of work, situations like the one you just referred to in your example could be accounted for. For example obligations could be set out which would apply to the relocation of any headquarters to a non-designated bilingual area. In this

Continuer de remettre ce dossier à plus tard n'aura pour effet que d'enchaîner une situation où les droits du public et des employés subissent un recul. Dans ce contexte, je suis préoccupée par cette réponse.

[*Traduction*]

La dualité linguistique est plus que jamais enracinée dans l'esprit collectif des Canadiens et des Canadiennes. Et pourtant, les décisions et les actions des leaders politiques et administratifs de l'État ne sont pas toujours conformes à cette valeur centrale de la société, de sorte que l'égalité du français et de l'anglais est encore loin d'être atteinte. Les citoyens s'attendent plus que jamais à ce que les institutions fédérales remplissent les obligations que leur confère la Loi sur les langues officielles. Le gouvernement a la responsabilité de faire respecter les lois du pays et les parlementaires doivent aussi veiller au plein respect de la Loi sur les langues officielles pour franchir le seuil d'une véritable égalité.

La réponse du gouvernement à mon rapport s'est faite plutôt discrète jusqu'à maintenant. Puisque son leadership public est nécessaire pour que l'appareil fédéral reconnaisse et mette en œuvre les changements souhaités, je m'attends à ce que le gouvernement dise clairement l'approche qu'il entend adopter pour obtenir des résultats probants.

[*Français*]

Je vous remercie de votre attention. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions et d'entendre vos commentaires.

Le sénateur Tardif : Merci de votre présentation, Madame la commissaire. Je tiens à vous remercier de votre engagement et de votre vision au cours des derniers sept ans.

Comme vous le savez, notre comité entreprendra une étude sur le déménagement des sièges sociaux d'une région bilingue à une région unilingue, et plus particulièrement le déménagement de la Commission canadienne du tourisme d'Ottawa à Vancouver.

Je note que dans votre présentation, vous suggérez la création de règlements pour encadrer la partie V de la Loi sur les langues officielles. À votre avis, en quoi l'adoption d'une nouvelle réglementation sur la langue de travail pourrait s'avérer plus efficace que des politiques et des directives?

Mme Adam : Je commencerai ma réponse avec l'exemple auquel vous avez fait référence, soit le transfert d'un siège social d'une région bilingue à une région dans, ce cas-ci, non désignée bilingue en ce qui a trait à la langue de travail.

Comme on le sait, le gouvernement précédent a plus ou moins choisi d'adopter une politique temporaire pour préserver les droits des employés francophones, en l'occurrence, de travailler dans leur langue. Cet exemple est bien choisi pour parler de réglementation. Dans une réglementation plus large que celle qui existe à l'heure actuelle sur la communication avec le public, plus particulièrement en ce qui a trait à la langue de travail, on pourrait préciser certaines situations comme celle dont il est question dans l'exemple que vous soulevez. Par exemple, dans tous les cas de transferts de sièges sociaux dans des régions non

way, there would be no need to act on a case-by-case basis. One of the advantages of such a regulatory framework would be that it would provide guidelines, lay out various scenarios, and safeguard that previously acquired rights. This would prevent the kind of regression which occurred in the 1990s, for example, when one government took over from another.

Senator Tardif: You have given an example. But are there criteria, in your opinion, which should be included in any such regulations?

Ms. Adam: My team and I have reviewed the current regulations in the area of services to, and communications with, the public. Many of the criteria currently in use are almost strictly numeric even though the act provides for the use of other criteria including for example those of a community-based nature. At the Commissioner's Office we are currently looking at how we can assist government in reviewing the current regulations with a view to perhaps broadening them. It is all very well to give recommendations, but we also play a support role. Once the government has agreed to initiate this process, we will provide it with more precise criteria in order to enhance the regulations, for example, by simplifying them.

In our annual report, we give the example of an individual taking an Air Canada flight enjoying certain rights at the point of departure, losing them mid-flight, only to regain them at the point of arrival. We would like there to be more consistency in the provision of services. Implementing new criteria will produce more consistent and comprehensive results for Canadians.

Senator Plamondon: I have two questions to ask you. My first is on immigration and my second on lobbyists and officials. In another committee, we studied the issue of non-replacement by Canadians born in Canada, which is a problem in every industrialized country. Increasingly, we rely on other countries where neither French nor English is spoken to address our productivity needs. Is reliance on immigration problematic as far as the application of the act is concerned?

Secondly, I commend you on the stands you have taken. However, I also feel somewhat frustrated because your recommendations have not necessarily been implemented. With your inside knowledge of how government works and how effective lobbyists are when they visit senior officials, do you get the feeling there is an organized resistance?

Ms. Adam: First, on the issue of immigration, earlier in my term we published two studies on the issue which made the federal government aware of how important a consideration of linguistic duality is in any policy relating to immigration and inclusion in official language communities. In doing so, and thanks to the bill, we were able to influence a number of parliamentarians. We wanted to ensure that the French fact is recognized in Canada so

désignées bilingues, on pourrait spécifier ce qui est requis. On n'aurait donc pas besoin d'aller au cas par cas. Un des avantages d'une telle réglementation est qu'elle donne une directive, prévoit certaines situations et permet de préserver les droits acquis, ce qui éviterait de faire face à des reculs comme on a d'ailleurs eu dans le passé lors des transformations gouvernementales dans les années 1990.

Le sénateur Tardif : Vous avez mentionné un exemple. Toutefois, y a-t-il des critères qui, selon vous, devraient faire partie d'un éventuel règlement?

Mme Adam : Mon équipe et moi avons examiné la réglementation actuelle qui touche les communications avec le public et le service au public. Bon nombre de critères utilisés en ce moment sont presque strictement numériques, alors que la loi permet d'autres critères sur lesquels nous baser, tels la nature des communautés. Au commissariat nous poursuivons actuellement notre réflexion et notre étude pour être en mesure d'assister le gouvernement dans sa démarche de révision de la réglementation actuelle et même de l'élargir. Il est bien de donner des recommandations, mais notre rôle est aussi d'appuyer. Une fois que le gouvernement aura accepté de s'engager sur cette voie, nous comptons lui donner des critères plus précis et même de bonifier dans le but, par exemple, de simplifier la réglementation.

Dans notre rapport annuel, vous trouverez une illustration où l'on démontre qu'une personne qui prend un vol d'Air Canada à un aéroport en particulier jouira de certains droits à cet aéroport, mais les perdra en vol, et les reprendra à l'arrivée selon le vol. Nous aimerions qu'il y ait plus de cohérence dans l'offre de service. Et c'est l'application d'autres critères qui produira des résultats plus uniformes et plus compréhensibles pour les citoyens.

Le sénateur Plamondon : J'aurais deux questions à vous poser. Ma première question concerne l'immigration et, ma deuxième touche les lobbyistes et les fonctionnaires. Dans un autre comité, on étudiait le non remplacement par des Canadiens nés ici, problème que l'on rencontre dans tous les pays industrialisés. Étant donnée cette situation dans tous les pays industrialisés, on a, de plus en plus, recours à d'autres pays où l'on ne parle ni l'anglais, ni le français, pour combler les besoins de productivité. Le fait que l'on fasse appel à des immigrants cause-t-il des problèmes dans l'application de votre loi?

Deuxièmement, je vous félicite pour vos prises de position. Toutefois, je sens en même temps une certaine frustration compte tenu du fait qu'on n'ait pas mis en application vos recommandations. Pour avoir vu de l'intérieur du gouvernement, l'efficacité des lobbyistes lorsqu'ils visitent des hauts fonctionnaires, avez-vous senti une résistance organisée?

Mme Adam : Tout d'abord, en ce qui concerne l'immigration, nous avons publié deux études sur cette question relativement tôt au début de mon mandat, qui ont eu pour effet de sensibiliser le gouvernement fédéral à l'importance de tenir compte de la dualité linguistique dans sa politique d'immigration et d'accueil dans les communautés de langues officielles. Ce faisant, nous avons réussi à influencer plusieurs parlementaires, et grâce au projet de loi,

that in future minorities get all the benefits the anglophone linguistic community gets when it comes to immigration.

The government then took a number of measures, some of which I will outline. First, it signed agreements with various provinces on immigration. Quebec has already had its agreement for some time. A linguistic clause was inserted calling on the provinces to ensure minority francophones get their fair share of immigrants and that they be involved in the recruitment process. The federal government has also moved ahead with the implementation of initiatives with communities to ensure they are more welcoming and have the resources they need not only to recruit but also to support integration.

So this initiative is moving along well but will have to be followed very closely to ensure it gets the additional resources and an ongoing commitment from government.

Senator Plamondon: Which you do not have at the moment?

Ms. Adam: The current government has undertaken to respect the Official Languages Action Plan. Included in the action plan was the recovery plan put forward by the previous government which included an immigration community development component. As you are aware, this plan will come to an end in 2008. We need to immediately start assessing its impact and thinking about what to do after the plan comes to an end. Canada has not reached its immigration objectives for a very long time. So this issue is not dead, on the contrary, it is very active and important for Canada. So in that respect, we must ensure that the government's commitment is not only maintained, but built upon and renewed.

As far as lobbying is concerned, I do not know if you are referring to any particular matters. I do not see what goes on behind the scenes. I work directly with Parliament of course, but also with government. So, I cannot tell you which institutions this involves.

If you are asking me if there are some federal institutions that are resisting the implementation of the act more than others, and are coming up with good reasons to skirt their obligations, the answer is yes. Some are more resistant than others.

Senator Plamondon: Which ones?

Ms. Adam: Well, you can start with Air Canada, which is one of our institutions, and also the Department of Defence, which has made the headlines today and which is an important federal institution, and there is also the Canadian armed forces. Our last investigation, which was made public by the plaintiff, clearly demonstrates this is a chronic problem. Even our first Official Languages Commissioner, Keith Spicer, in 1971, indicated this was the case. In his report, he called upon the Canadian armed forces to cease offering bilingual positions to unilingual people because such behaviour encouraged non-compliance with the act. The same conclusion was reached by other commissioners. Our

pour faire en sorte que désormais on reconnaisse que les minorités et le fait français au Canada doivent recevoir des bénéfices équivalents à la communauté linguistique anglophone lors de l'immigration.

Le gouvernement a, par la suite, pris certaines mesures, et je vais en nommer quelques-unes. Il a tout d'abord signé des ententes sur l'immigration avec différentes provinces. Le Québec avait déjà son entente depuis longtemps. Il a inséré une clause linguistique, demandant aux provinces de s'assurer que les minorités francophones aient un apport d'immigrants, mais aussi qu'elles soient engagées ou impliquées dans le processus de recrutement. Le gouvernement fédéral a également poursuivi avec la mise sur pied d'initiatives avec les communautés pour qu'elles soient plus accueillantes et qu'elles disposent des ressources nécessaires pour non seulement recruter, mais accueillir et intégrer.

Ce dossier est donc bien amorcé mais il va falloir le suivre de très près, car il nécessite des ressources additionnelles et un engagement soutenu du gouvernement.

Le sénateur Plamondon : Ce que vous n'avez pas en ce moment?

Mme Adam : Le gouvernement actuel s'est engagé à respecter le Plan d'action sur les langues officielles. Dans le plan d'action, qui était le plan de redressement mis de l'avant par le gouvernement précédent, un des volets de développement communautaire était celui de l'immigration. Comme on le sait, ce plan arrivera à échéance en 2008. Déjà aujourd'hui, on doit évaluer son impact et on doit amorcer la réflexion pour l'après plan. Le Canada n'atteint pas ses objectifs en matière d'immigration depuis très longtemps. Par conséquent, ce dossier n'est pas clos, au contraire, il est très actif et important pour le Canada. Alors sur ce point, il faudra s'assurer que l'engagement du gouvernement soit non seulement maintenu, mais bonifié et renouvelé.

En ce qui a trait au lobbying, je ne sais pas si vous faites référence à certains dossiers en particulier. Je ne suis pas dans les coulisses. Je travaille directement avec, bien sûr, le Parlement mais également le gouvernement. Je ne suis donc pas en mesure de savoir quelles sont les institutions concernées.

Si vous me demandez s'il y a des institutions fédérales qui résistent davantage à la mise en œuvre de la loi, et qui trouvent des bonnes raisons pour se défilier, la réponse est oui. Certaines sont plus réfractaires que d'autres.

Le sénateur Plamondon : Lesquelles, par exemple?

Mme Adam : On peut commencer par Air Canada, qui est une de nos institutions, ainsi que le ministère de la Défense, qui a fait les manchettes aujourd'hui, qui est une institution fédérale importante, les Forces armées canadiennes. Notre dernière enquête, qui a été rendue publique par le plaignant, démontre clairement que c'est un problème chronique. Même notre premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, en 1971, en faisait état. Dans son rapport, il sommait les Forces armées canadiennes de ne pas poursuivre sur la voie d'offrir des postes bilingues à des personnes unilingues, car ceci ouvrirait la voie au non-respect de l'application de la loi. Ce constat a été confirmé

investigation clearly demonstrates we still have only 39 or 44 per cent of bilingual-designated positions filled by bilingual employees in the Department of Defence, and notably in the Canadian armed forces, after 40 years of official languages legislation in Canada. That is a pretty poor performance. I should remind you that in the federal public service that figure is currently 85 per cent. So there is a discrepancy. They are really lagging far behind compared to other federal government institutions.

Senator Comeau: I am sorry this is your last visit, Madam Commissioner. I have always liked the way you go about your duties. Even though, as we say, no one is irreplaceable, it will be hard to replace you.

I would like to come back to the point raised by Senator Tardif concerning the relocation of the Canadian Tourism Commission. If we impose regulations on the relocation not only of the Canadian Tourism Commission but of other departments — a number of people have dreamt about the possibility of some departments in Ottawa being relocated to the regions — would we be creating a situation in which all relocations would only be to regions designated bilingual and, consequently, those regions not designated bilingual would be the big losers? Are we not in the process of sidelining less bilingual communities like Halifax, for example, in order to protect federal government public servants?

Ms. Adam: I stated earlier that the legislation needs to be interpreted as a whole, and not as a series of unrelated parts. Federal institutions like the Canadian Tourism Commission and the Department of Veterans Affairs, whose headquarters is in Prince Edward Island, have an obligation to provide services to the public. A head office which moves to the regions will still have to meet this obligation by virtue of its very nature. In this way, the public's right to be served in the language of its choice will be upheld.

As far as language of work is concerned, we know where the designated bilingual areas are. New Brunswick, Quebec and some parts of Ontario and the National Capital Region are the only places in the country where Canadian citizens and federal public servants are entitled to work in their own language. Under Part VII, the federal government has an obligation to enhance the vitality of official languages communities and to promote linguistic duality. One of the best ways the federal government can support the development and vitality of these communities is to enable their residents, who work in these communities, to be able to function in their language within federal institutions.

I would frame your question differently. Currently, when institutions such as the Department of Veterans Affairs or the Canadian Tourism Commission, and perhaps other bodies, are transferred to a unilingual language of work region, the residents in these communities, such as in Prince Edward Island, are not entitled to work in their own language.

par les autres commissaires. Notre enquête démontre clairement que nous avons toujours, au sein du ministère de la Défense, et plus particulièrement les Forces armées canadiennes, seulement 39 ou 44 p. 100 des postes désignés bilingues qui sont occupés par des personnes bilingues et ceci après près de 40 ans de lois officielles au pays. C'est assez pauvre. Je rappellerai que dans la fonction publique fédérale, ce pourcentage est actuellement à 85 p. 100. On a un écart. Ils traînent vraiment la patte par rapport au reste de l'appareil administratif fédéral.

Le sénateur Comeau : Madame la commissaire, je regrette que ce soit votre dernière visite. J'ai toujours apprécié votre façon d'accomplir votre tâche. Même si l'on dit que personne n'est irremplaçable, il sera difficile de vous remplacer.

Je voudrais revenir sur un point soulevé par madame le sénateur Tardif en rapport avec le déménagement de la Commission canadienne du tourisme. Si nous faisons des règlements sur le déménagement non pas seulement de la Commission canadienne de tourisme mais de d'autres ministères — plusieurs personnes ont rêvé que certains ministères à Ottawa déménagent en région — serions-nous en train de créer une situation où ces déménagements seraient seulement vers des régions désignées bilingues et que les régions qui ne seraient pas désignées bilingues seraient perdantes? Afin de protéger les fonctionnaires du gouvernement fédéral, ne serait-on pas en train de mettre à l'écart les communautés moins bilingues que d'autres, comme, par exemple, Halifax?

Mme Adam : J'ai mentionné tout à l'heure qu'il fallait interpréter la loi comme un tout, non pas comme une série de parties sans lien entre elles. Alors, une institution fédérale comme la Commission canadienne du tourisme, et on pourrait parler du ministère des Anciens combattants dont le siège social est situé à l'Île-du-Prince-Édouard, a l'obligation de services au public. Les sièges sociaux, qui déménagent dans une région vont avoir cette obligation, en raison de la vocation du bureau. Donc, ils préservent le droit du public d'être servi dans sa langue.

En ce qui a trait à la langue de travail, on sait très bien où se situent les régions désignées bilingues. Le Nouveau-Brunswick, le Québec et quelques parties de l'Ontario et la région de la capitale nationale sont les seuls endroits au pays où les citoyens canadiens, les fonctionnaires fédéraux, ont le droit de travailler dans leur langue. On retrouve dans la partie VII l'obligation du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement des communautés de langues officielles et la promotion de la dualité linguistique. Une des meilleures façons par lesquelles le fédéral peut soutenir l'épanouissement et le développement des communautés, c'est de permettre à ses citoyens qui y travaillent de pouvoir vivre leur langue dans les institutions fédérales.

Votre question, je la poserais différemment. À l'heure actuelle, quand une institution comme le ministère des Anciens combattants ou la Commission canadienne du tourisme, et peut-être d'autres, est transférée dans une région unilingue pour les fins de la langue de travail, les citoyens de ces communautés, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, n'ont pas le droit de travailler dans leur langue.

I am proposing the opposite. All headquarters in all regions of Canada would be bound not only to serve the public in both official languages but also to support Part VII of the act and respect employees' choice of language of work. This would further strengthen our official language communities in the regions.

Senator Comeau: Does this mean that to promote the concept of relocating head offices, the regions headquarters will be relocated to will be designated bilingual by the federal government?

Ms. Adam: I am not asking for the region to be designated bilingual, but that any institution of which the headquarters are to be relocated to any part of the country have an obligation to respect Part V of the act, which is the employee's right to work in the language of his or her choice. The regulations would define the conditions.

Senator Comeau: We have heard arguments that they would go beyond this. Yes, the institution would have to make sure its employees could continue to work in their language, whether it be French or English, but some have said, for instance, that these employees' children would no longer be in a francophone community. Let us take the example of a French-speaker who moves to an English-speaking area, and whose children do not have an opportunity to speak French in the community. I am reiterating an argument which has already been made. It goes beyond the language of work. The language spoken at home starts to suffer. What must be done?

Ms. Adam: Before answering that question, I should point out the recommendation I am making is not simply to the effect that one current employee should be entitled to work in his or her language, but rather that all employees would have the right to work in the language of their choice.

As far as children are concerned, any relocation anywhere will always have an impact. This is clear with the Canadian armed forces. It has an impact on communities. I think the federal government needs to think about that. However, we know that outside designated bilingual regions, there are more and more communities throughout Canada which have schools that are active in this area. I think that these factors need to be taken into consideration when decisions are made. Communities can also support those new families. There are relationships that need to be built.

Senator Comeau: That answers my question. In your comments, you referred to a collaborative mechanism which, to a large extent, constitutes a new cooperative approach with communities. Have you had the opportunity to look at this closely or have you made any recommendations to the government as to what mechanism it should favour under this new approach?

Ms. Adam: The government has a clear obligation to take positive measures to enhance the development of communities. Experts in community development will tell you that in order to enhance community development, whether it be linguistic or otherwise, communities need to be fully involved, if not at the centre of such development. This is why we are suggesting

Je propose l'inverse. Tout siège social de n'importe quelle région du pays est tenu, non seulement de servir le public dans les deux langues, d'appuyer la partie VII de la loi, mais a aussi l'obligation de respecter la langue de travail des employés. Cela renforcerait encore plus nos communautés de langues officielles en région.

Le sénateur Comeau : Afin d'appuyer le concept du déménagement des sièges sociaux, il est sous-entendu que la région, dans laquelle le siège social sera déménagé, soit désignée bilingue par le gouvernement fédéral?

Mme Adam : Je ne demande pas que l'on désigne la région, mais que l'institution qui est transférée n'importe où au pays et qui est un siège social ait l'obligation de respecter la partie V de la loi, qui est le droit de l'employé de travailler dans la langue de son choix. Le règlement définirait des conditions.

Le sénateur Comeau : On a entendu des arguments qu'il allait au-delà. Oui, l'institution serait obligée d'offrir à ses employés de continuer de travailler dans leur langue, que ce soit le français ou l'anglais, par contre, on a entendu des arguments que les enfants de ces employés ne seraient plus dans une communauté francophone. Prenons l'exemple d'un francophone, qui a déménagé dans une région anglophone, et que ses enfants n'auraient pas l'occasion de parler le français dans la communauté. Je présente l'argument qui a été présenté. Cela va plus loin que la langue de travail. La langue de la famille commence à en souffrir. Qu'est-ce qu'on fait?

Mme Adam : Avant de répondre à cette question, j'aimerais préciser que dans la recommandation que je fais, ce n'est pas seulement un employé actuel qui aurait le droit de travailler dans sa langue, dans un tel contexte, ce sont tous les employés qui auraient le droit de travailler dans la langue de leur choix.

En ce qui concerne les enfants, la relocalisation à l'échelle du pays aura toujours des conséquences. On le voit dans les Forces armées canadiennes. Cela a un impact sur les communautés. Je crois que le gouvernement fédéral doit penser à cela. On sait, de plus en plus, par contre, que nos communautés ont des écoles au pays — à moins d'être dans région des deux langues officielles — qui sont actives. Je crois que ces éléments doivent aussi faire partie des décisions et les communautés peuvent aussi participer et appuyer ces familles qui arrivent. Il y a des liens possibles à établir.

Le sénateur Comeau : Cela répond à ma question. Dans vos commentaires, vous avez parlé d'un mécanisme de concertation qui implique, en grande partie, une nouvelle approche de coopération avec les communautés. Avez-vous eu la chance d'examiner en profondeur ou avez-vous fait une recommandation au gouvernement à savoir quel mécanisme devrait être envisagé par le gouvernement pour cette nouvelle approche?

Mme Adam : Le gouvernement a une obligation claire de prendre des mesures positives pour favoriser le développement des communautés. Les experts dans le domaine des développements communautaires vous diront une chose : pour travailler au développement des communautés, quelles soient linguistiques ou autres, il faut que la communauté soit un acteur clé et même au

horizontal governance. Horizontal in the sense that federal institutions must work together because often departments tend to work in stovepipes. And yet, community development involves many sectors, not only the cultural sector, but also the economy and health care. Communities need to play a key role in developing their own vision.

We have gone over the various studies and research. From this research, we can see that it is important for the government to develop permanent collaborative mechanisms. I am not talking about a yearly call, nor am I referring to an occasional meeting; stakeholders involved with these communities need to be fairly permanent. We have heard stories of consultation between government and citizens where the spokesperson is constantly changing. We need to establish relationships based on trust in order to achieve the outcomes we are hoping for.

There are, among others, two good examples of official languages communities success stories, one of which is in the area of health care. Under the action plan, there has been equal investment in Quebec's English-speaking communities and in its French-speaking ones. Collaborative mechanisms have been developed for use between departments and communities. Communities are working well with federal and provincial governments. This has led to pan-Canadian initiatives to train health care professionals in French, who will go on to be hired in health care establishments throughout the various provinces and territories. The federal government, along with the communities, has worked well in this area. We agree that things are not perfect, but there are results. The immigration file is another good example. There has been solid, ongoing cooperation with the communities. The type of cooperation may differ from one file to the next.

Senator Comeau: Following the changes to Part VII under Bill S-3 last year, would you recommend we look at new programs in order to address this new reality?

Ms. Adam: I believe minority official language communities are part of Canadian society just like majority official language communities. All policies, all initiatives and all programs must be developed not only with the majority's interests at heart; there should also be consideration given to the impact they will have on the country's minority language communities. Mainstream programs must be flexible enough to be applied to, and adapted to the particular needs of all communities across the country. Even linguistic communities differ from one region to another. I would hope that officials, in particular, develop a lens through which to assess the impact of their decisions and actions upon minorities. We are hoping for equal outcomes as far as educational and school rights are concerned. Judges make no bones about this. This can mean "different treatment to achieve equal results." So both official languages communities must receive equal benefits, but to achieve this, our federal institutions may have to hand out unequal treatment. I am not talking

centre de l'activité. C'est dans cette perspective que l'on suggère un type de gouvernance, que l'on appelle horizontale. Horizontale par rapport aux institutions fédérales, c'est-à-dire qu'elles doivent travailler entre elles, parce que souvent les ministères travaillent beaucoup en vase clos. Et comme un développement communautaire comprend plusieurs secteurs, ce n'est pas seulement le secteur culturel, c'est l'économie et la santé. Il faut qu'il y ait une vision d'élaborée pour ces différentes communautés de pair avec les communautés.

On a fait le tour des études et des recherches. Ce qui ressort de ces recherches, c'est qu'il faut que le gouvernement établisse des mécanismes permanents de concertation. Ce n'est pas un appel tous les ans, une rencontre une fois de temps en temps, il faut que les acteurs engagés avec les communautés soient relativement permanents. On entend des histoires de consultations entre le gouvernement et les citoyens où le porte-parole change constamment. Il importe d'établir des rapports de confiance afin d'arriver aux résultats que l'on souhaite.

Il y a, entre autres, au moins deux bons exemples de réussite qui concernent les communautés de langues officielles, je pense, entre autres, à la santé. On a investi autant dans la communauté anglophone au Québec que dans les communautés francophones dans le cadre du plan d'action. Il y a eu des mécanismes de concertation d'établi entre les ministères et les communautés. Les communautés travaillent très bien avec les gouvernements provinciaux et le fédéral, ce qui a amené des initiatives pancanadiennes pour former en français des intervenants en santé, qui vont être embauchés dans les institutions de santé dans les différentes provinces et territoires. Le fédéral a très bien mené ce dossier avec ces communautés. Ce n'est pas parfait, on s'entend, mais il y a des résultats. Même le dossier de l'immigration en est un bon exemple. Il y a eu une bonne concertation et une permanence avec les communautés. Cela peut prendre forme, selon les dossiers.

Le sénateur Comeau : Suite aux changements à la Partie VII grâce au projet de loi S-3 l'an dernier, recommanderiez-vous que l'on examine des nouveaux programmes pour répondre à cette nouvelle réalité?

Mme Adam : J'ai mes petites opinions à ce sujet. Il n'y a rien que je crains plus que la marginalisation. Je crois que les communautés de langues officielles font partie de la société canadienne comme les majorités. Toute politique, toute initiative, tout programme doivent être conçus non seulement en fonction de la majorité mais, ils doivent être conçus en fonction de l'impact qu'ils auront sur les communautés minoritaires linguistiques du pays. Les programmes « mainstream » doivent permettre suffisamment de souplesse pour être appliqués, adaptés aux réalités des communautés à travers le pays. Même les communautés linguistiques diffèrent d'une région à l'autre. Je suis pour le développement d'une lentille particulière chez les fonctionnaires pour évaluer l'impact de leurs décisions et de leurs actions sur les minorités. Ce que l'on recherche au niveau des droits scolaires ou des écoles, ce sont des résultats égaux. Les juges sont très clairs à ce sujet. Cela peut signifier « traitement différent pour résultat égaux ». Donc les deux communautés de

necessarily about little side programs receiving \$5 million while the real investment is made in the real program. That would be dangerous, in my opinion.

Senator Losier-Cool: Ms. Adam, I would like to join my colleagues in thanking you for your work. Indeed, six years does go by quickly. I remember your earlier appearances before the committee when I was co-chair and we had a joint committee. We were about to meet the future commissioner. I recalled you saying — perhaps following a remark that the best things come in small packages — that you were known as somebody who shook things up. Without going over all of the past six years, how have you shaken things up the most? And when you did shake things up, how did they turn out? Perhaps this is what Senator Plamondon was trying to get you to say earlier.

Ms. Adam: I have been in this position for seven years. How have I shaken things up the most? In my opinion, change does not occur unless there is some sort of upheaval. For a society or a particular group to progress, there has to be some level of discomfort. You need to provoke instability. If a person or a government is convinced they have the truth and the way, you will not be able to change their minds.

The office of the commissioner has been involved in many areas, but my first responsibility was to make sure the government of the day understood following the program review that it had really fallen behind in the area of official languages and that language rights had been lost. So my first annual report was a diagnosis and like any good psychologist, before taking action, I made sure I had a firm understanding of the situation.

So the first annual report was essentially a diagnosis which indicated clearly to the government what had happened. Its goal was to make the government take ownership of this diagnosis. The commissioner's office may act as a detonator to stimulate change, but the onus is on government and federal institutions to make sure it happens. When they took ownership of the diagnosis and developed a recovery plan, an official languages minister was appointed, the Official Languages Act Action Plan was adopted, paving the way for community development opportunities such as those which had not been previously identified such as immigration, the Internet and so forth. In my opinion, this is a good example of how the commissioner's office does a good job in carrying out investigations, audits and reviews. When we present this information to parliamentarians and they listen and act, it makes a big difference.

Senator Losier-Cool: I am going to come back to my real question, so to speak. I read in the *Voix acadienne* — and this article may have appeared in other newspapers — that Ms. Sheila Fraser, the Auditor General, was recommending grants, staggered over several years, for francophone

langues officielles doivent tirer des bénéfices égaux, mais pour cela il se peut que nos institutions fédérales doivent développer des traitements différents. Mais pas nécessairement des petits programmes à côté où ils ont cinq millions de dollars tandis que les vrais investissements dans la société se passent dans le vrai programme. Cela, pour moi, ce serait dangereux.

Le sénateur Losier-Cool : Madame Adam, je me joins aux autres pour vous remercier de votre travail. C'est vrai que cela passe vite, six ans. Je me souviens, lorsque vous êtes venue devant le comité, j'étais coprésidente et nous avions alors un comité mixte. On devait rencontrer la future commissaire. Je me souviens que vous aviez dit — peut-être suite à une remarque selon laquelle les meilleurs onguents sont dans les petits pots — je me souviens que vous aviez dit que vous étiez connue comme étant quelqu'un qui dérange. Sans faire le bilan de vos six dernières années, à quel niveau avez-vous le plus dérangé? Que vous ayez dérangé, cela s'est-il arrangé? C'est peut-être ce que madame le sénateur Plamondon voulait vous faire dire tout à l'heure.

Mme Adam : Cela fait sept années que je suis là. Où ai-je le plus dérangé? Pour moi le changement ne s'opère pas s'il n'y a pas dérangement. Pour qu'une société, un groupe avance, il faut qu'il y ait un certain inconfort. Il faut créer ou provoquer une instabilité. Si une personne ou un gouvernement est convaincu qu'il a la vérité et la voie, vous ne pourrez pas le changer.

Le commissariat est intervenu dans plusieurs dossiers, mais mon premier dossier était de faire en sorte que le gouvernement de l'époque réalise qu'il avait connu des reculs majeurs dans le domaine des langues officielles lors de la revue des programmes et qu'il y avait eu des pertes de droits linguistiques. Donc mon premier rapport annuel se voulait un diagnostic, et comme tout bon psychologue que je suis, avant d'intervenir faut-il comprendre la situation.

Ce premier rapport annuel a donc été un rapport diagnostic, qui a dit clairement au gouvernement ce qui s'était passé. Il avait comme objectif d'amener le gouvernement à s'approprier ce diagnostic. Le commissariat peut être un détonateur pour provoquer et stimuler, mais le changement c'est le gouvernement et les institutions fédérales qui doivent le faire. Quand ils se sont approprié le diagnostic et qu'ils ont fait un plan de redressement, ils ont nommé un ministre des Langues officielles, adopté le Plan d'action sur la Loi sur les langues officielles, ils ont ouvert des possibilités de développement dans les communautés, tels ceux qu'on n'avait pas envisagés comme l'immigration, Internet, ainsi de suite. Pour moi, c'est un exemple, qu'on fait bien notre travail comme commissaire d'enquête, de vérification, d'étude, et quand on le présente aux parlementaires et que ceux-ci écoutent et agissent, cela fait une différence.

Le sénateur Losier-Cool : Je vais revenir à ma vraie question, si l'on peut dire. Je lisais dans la *Voix acadienne*, — et cet article a peut-être paru dans d'autres journaux — où l'on écrivait que Mme Sheila Fraser, la vérificatrice générale, recommandait des subventions, échelonnées sur plusieurs années, aux organismes

organizations. Has the Auditor General made such a recommendation before? I know that this is not a part of your report, Ms. Adam, but your answer would satisfy my curiosity.

Ms. Adam: The commissioner's office had made such recommendations several times to the government.

Senator Losier-Cool: Had the Auditor General done so?

Ms. Adam: No, the Auditor General is doing this for different reasons. I cannot claim to speak for her, but she is looking at this from the point of view of financial probity. It is another approach, but at the end of the day, she will reach the same conclusions. An ad hoc approach will not provide results.

Senator Losier-Cool: After government changed hands, Minister John Baird said he wanted to set up a working group to review the funding of organizations and grants and contributions programs. Based on your reading of things, will this working group work with officials or does this signal a reallocation of responsibilities?

Ms. Adam: Are you referring to official languages?

Senator Losier-Cool: Yes, absolutely.

Ms. Adam: I cannot speak for the minister. I have no idea what he may be thinking. And I do not see Mr. Baird's role in this. I thought you were talking about the structure under the Privy Council.

Senator Losier-Cool: Yes, from what I understand, that structure does exist, but in addition to it there is another group which will focus solely on funding for official language minority communities and their organizations.

Ms. Adam: That is news to me. I cannot say that is the way I understood it. You would have to ask government officials. The structure at the Privy Council which was intended to coordinate any government action in the area of official languages, which played a bit of a watchdog role, to ensure that ministers and their senior officials had a more coordinated approach to their work, was overseen by the minister responsible for official languages. Its secretariat was transferred to Canadian Heritage and within Canadian Heritage there is also a branch responsible for delivering official languages support programs. In some ways, it is a two-pronged structure, because there are two assistant deputy ministers, one responsible for the secretariat and the other responsible for the official languages support programs. However, they both report to the same deputy minister and to the minister responsible for official languages.

I do have a number of misgivings because of the risk of there not being a clear distinction between the two branches' mandates, not only in relation to communities, but within the federal government. We know that clear and consistent leadership is essential. I have concerns because Canadian Heritage is certainly not the Privy Council.

francophones. Selon vous, est-ce nouveau que la vérificatrice générale fasse une telle recommandation? Je sais, madame Adam, que cela ne fait pas partie de votre rapport, mais pourriez-vous répondre pour satisfaire ma curiosité.

Mme Adam : Ce sont des recommandations que le commissariat a faites moult fois au gouvernement.

Le sénateur Losier-Cool : Et la vérificatrice l'aurait fait?

Mme Adam : Non, la vérificatrice le fait dans une autre perspective. Je ne prétends pas parler pour elle, mais elle le fait dans une perspective de finances, de probité. C'est d'un autre angle, mais finalement, elle arrive aux mêmes conclusions. Si on y va de façon ponctuelle, on ne peut pas avoir de résultats.

Le sénateur Losier-Cool : Suite au changement de gouvernement, le ministre John Baird a dit qu'il voulait mettre sur pied un groupe de travail qui étudiera le financement des organismes et les programmes de subventions et de contributions. Est-ce que ce groupe de travail, selon votre lecture, travaillera avec les fonctionnaires ou est-ce que c'est un changement de responsabilités?

Mme Adam : Est-ce qu'on parle des langues officielles?

Le sénateur Losier-Cool : Oui, absolument.

Mme Adam : Je ne peux pas parler pour le ministre. Je n'ai aucune idée de ce qu'il peut penser. Et le ministre Baird, je ne vois pas son rôle. La structure qui était au Conseil privé, je croyais que c'était de cela que vous parliez.

Le sénateur Losier-Cool : Oui, il y aura cette structure — selon ce que je comprends — et en plus, un autre groupe qui s'occupera seulement du financement pour les communautés minoritaires de langues officielles et leurs organismes.

Mme Adam : C'est nouveau pour moi. Je ne peux pas dire que je l'ai compris ainsi. Il faudrait poser la question aux membres du gouvernement. La structure qui était au Conseil privé, qui avait le rôle de coordonner l'action gouvernementale en ce qui a trait aux langues officielles, qui avait un peu le rôle de vigie, le rôle d'amener les ministres et leurs hauts fonctionnaires à travailler davantage dans la même direction, était menée par le ministre responsable des langues officielles. Son secrétariat est passé à Patrimoine canadien et au sein même de Patrimoine canadien, il y a aussi une direction qui est responsable de livrer les programmes d'appui aux langues officielles. En quelque sorte, c'est une structure bicéphale parce qu'il y a deux sous-ministres adjoints : un responsable du secrétariat et l'autre responsable pour les programmes d'appui aux langues officielles. Cependant, ils se rapportent tous à la même sous-ministre et à la ministre responsable des langues officielles.

J'ai certaines inquiétudes parce qu'il y a des dangers de manque de clarté entre les mandats de ces deux directions, non seulement par rapport aux communautés, mais au sein de l'appareil fédéral. On sait qu'un leadership clair et cohérent est essentiel. J'ai des inquiétudes parce que Patrimoine canadien n'est pas la même chose que le Conseil privé.

Under the action plan, there was an innovation program developed for the federal public service including grants managed by Mr. Baird's department. These grants came to an end because that section of the action plan finished in 2003. Mr. Baird publicly announced he would put the grants on ice while he reviewed the situation. Is that what that is in reference to? I have no idea, but there was a decision made by Mr. Baird which had an impact on official languages and especially the federal public service.

Senator Losier-Cool: the minister will come before us at some stage and will be able to clarify all of that.

Another little issue I am interested in. This morning, in a *Globe and Mail* editorial, there was an analysis on bilingualism. It stated that the percentage of bilingual people in Canada was dropping. The article referred to Mr. Fraser's book *Sorry, I don't speak French*, of course. Education is to blame, in other words, educational programs in the area of official languages.

Education is a provincial area jurisdiction. How can we address this failure? Earlier, you referred to progress in the area of health and justice. However, we always hear that education is where the greatest deficiencies are. It would appear that the steps being taken to solve the problem aren't working. Am I mistaken? We need to educate more bilingual people. In my opinion that is the real source of the problem. What do you think?

Ms. Adam: I would like to make a bit of a distinction concerning the statistics. The rate of bilingualism is not dropping in Canada, it is going up. When you look at statistics, you need to bear in mind people's age. If we look at the 14 to 19 age range, they are lot more bilingual than our seniors. The bilingualism rate is on its way up, but currently, one out of every four young people self-identifies as bilingual. What we want — and what we intended under the action plan — is to double this level of bilingualism especially among anglophones, and that is why there has been a boost in investment in second language teaching.

What can we do to achieve this? There is no doubt that it would be far easier if the federal government were responsible for education. However, that is not the case. Canada is a federation, and so, we must focus on promoting linguistic duality. The federal government has been the largest bilingual employer for almost 40 years. However, it does little to actively promote the importance of learning a second language at school or university; yet, as the government invests in primary, secondary and even tertiary education, and wants as many bilingual employees as possible, it would make sense to do so. It is not just a matter of becoming bilingual, but also of being bicultural and of being able to achieve this across Canada. It makes for better public servants, as it makes for people who are better able not only to understand the country's linguistic differences, but also our regional differences. Public servants are mandated to perform policy analysis and service delivery; a greater promotion of linguistic duality would make them more sensitive to Canada's

Dans le cadre du Plan d'action, il y avait un programme d'innovation conçu pour la fonction publique fédérale qui comprenait des subventions gérées par le ministère de M. Baird. Ces subventions sont arrivées à terme parce que cette portion du plan d'action allait jusqu'en 2003. M. Baird a annoncé publiquement qu'il mettait cela en veilleuse pour examiner la situation. Est-ce ce à quoi cela réfère? Je n'ai aucune idée, mais il y a eu une décision de M. Baird qui a un impact sur les langues officielles et particulièrement à la fonction publique fédérale.

Le sénateur Losier-Cool : Nous allons éventuellement recevoir le ministre et on pourra clarifier tout cela.

Une autre petite question qui me tient à cœur. Ce matin, dans l'éditorial du *Globe and Mail*, il y avait une analyse sur le bilinguisme. On y lisait que le pourcentage de personnes bilingues au Canada diminue. On se référait, comme de raison, au livre *Sorry, I don't speak French* de M. Fraser. C'est l'éducation qui est à blâmer, c'est-à-dire les programmes d'enseignement des deux langues officielles.

L'éducation relève des provinces. De quelle façon peut-on influencer ou voir à ce manquement? Tout à l'heure, vous avez mentionné des progrès en santé et du côté de la justice. Cependant, on dit toujours que c'est en éducation qu'il y a le plus gros manque. On dirait que les médicaments ne sont pas les remèdes pour les vrais maux. Est-ce que je me trompe? Il nous faut éduquer plus de personnes bilingues. À mon avis, c'est vraiment la source du problème. Qu'en pensez-vous?

Mme Adam : J'aimerais faire une petite nuance sur les statistiques. Le taux de bilinguisme ne diminue pas au Canada, il augmente. Avec les statistiques, il faut examiner l'âge des gens. Si on regarde la tranche des personnes de 14 à 19 ans, elles sont beaucoup plus bilingues que nos aînés. Vous avez un taux de bilinguisme croissant, mais je dirais qu'à l'heure actuelle, environ un jeune sur quatre se déclare bilingue. Ce qu'on voudrait — et c'est ce que le Plan d'action visait —, c'est doubler, chez les jeunes anglophones surtout, ce niveau de bilinguisme, d'où les investissements accrus dans l'enseignement de la langue seconde.

Qu'est-ce qu'on peut faire? C'est certain que si le gouvernement fédéral avait le contrôle de l'éducation, ce serait beaucoup plus facile. Il ne l'a pas. On est dans une fédération. Donc, à ce moment-là, on va miser sur la promotion. Cela fait à peu près 40 ans que le gouvernement fédéral est le plus grand employeur bilingue au pays. Il ne fait pas une promotion très active, dans nos écoles, dans nos universités, de l'importance d'acquérir la langue seconde et comme on investit dans l'enseignement scolaire primaire, secondaire et même universitaire, on veut, autant que possible, des employés bilingues. Ce n'est pas juste de devenir bilingue, c'est également de comprendre l'autre culture et de pouvoir l'atteindre sur son territoire. Cela fait de meilleurs fonctionnaires parce qu'ils sont mieux en mesure de comprendre non seulement les différences linguistiques du pays, mais également les différences régionales. En tant que fonctionnaires qui font l'analyse de politiques et de la livraison de programmes, ils ont une sensibilité accrue et par le fait même, ils vont être de

reality and, in turn, would make them better public servants. To my mind, this is the line that ought to be taken, and nobody should feel uncomfortable about it.

When I was a student, the federal government did not come to the university to tell us what it was looking for in a young graduate. I really believe that a lot could be done in terms of promotion.

The Chairman: Senator Champagne, and then, on the same subject, a supplementary question from Senator Plamondon.

Senator Champagne: Thank you. You touched on the point that I wanted to raise. I find it incredible that, almost 40 years after the inception of the Office of the Commissioner of Official Languages, we still need somebody like you to act as a guardian angel and police the government. It is unbelievable that there are still people who become aggressive when faced with people speaking the other official language; people who are totally indifferent, or even vehemently opposed, to the notion of learning the other language.

Yet, Canadians are no less able than people of other countries. How is it that Swiss children speak French, English, Italian and German by the time they leave secondary school? In Luxemburg, a small country, our young school leaver also speaks Luxembourgish. Here, in spite of all of the recent developments in communication, people do not have the desire to learn even one other language and, consequently, will never experience the pleasure it brings. When one already speaks a second language, it is much easier to learn a second or a third. Why is it that Canadians do not feel the need to read Félix Leclerc in French and Margaret Atwood in English, or to go and see a film in its original language?

You asked what could be done. While I agree that it is important to promote linguistic duality, I also feel that we have missed the boat somewhere along the way. We have lost entire generations, unable to instill in them the pleasure of learning. It would be so much easier in a country like ours if everybody spoke both languages.

What do you believe to be the root of this problem that we are unable to eradicate?

Ms. Adam: Our report did discuss the promotion of linguistic duality; and I recommended that the Minister of Official Languages initiate real dialogue on the matter. Lastly, I should point out that linguistic duality cannot be simply decreed through legislation and regulation. Your discourse is one of openness to the other and recognition of difference. The rest of the world sees Canada as being a country that is open to diversity. Our version of linguistic duality is held up as a model for the rest of the world. That cannot be denied, even though we know that our model is not perfect. When compared with the rest of the world, the Canadian model is one of openness, which allows for interaction with the other.

There is no easy solution to the problem. The English language is the dominant force in Canadian society, as it is on the North American continent. American society truly is far more

meilleurs fonctionnaires. C'est le genre de discours, à mon avis, qui devrait être tenu et on ne devrait pas être gêné de le faire.

Quand j'étais à l'université, le gouvernement fédéral ne venait pas nous dire qu'ils nous voulaient comme jeunes diplômés. Je crois qu'il y a vraiment du travail de promotion à faire.

La présidente : Je cède la parole au sénateur Champagne et par la suite, sur le même sujet, nous entendrons la supplémenteaire du sénateur Plamondon.

Le sénateur Champagne : Merci. Vous avez touché le point dont je voulais parler. Je me dis qu'après un peu moins de 40 ans d'existence du Commissariat aux langues officielles, c'est impensable qu'on ait encore besoin de quelqu'un comme vous pour agir comme ange gardien ou police au niveau du gouvernement. Et qu'on se retrouve encore avec des gens qui deviennent agressifs face aux gens qui parlent l'autre langue officielle, les gens qui sont totalement indifférents ou même rébarbatifs à vouloir apprendre l'autre langue.

Les Canadiens ne sont pourtant pas moins doués que des gens d'autres nationalités. Comment se fait-il qu'à sa sortie du secondaire, le jeune Suisse parle français, anglais, italien, allemand? Au Luxembourg, petit pays, on lui ajoute le luxembourgeois. Ici, malgré tout ce qu'il y a au niveau communication en ce moment, les gens n'ont pas ce plaisir, ce désir de vouloir apprendre au moins une langue. Quand on en a appris une deuxième, une troisième, une quatrième, cela vient beaucoup plus facilement. Comment se fait-il que les Canadiens ne sentent pas le besoin de lire Félix Leclerc en français et Margaret Atwood en anglais, d'aller voir un film dans la langue d'origine?

Vous vous demandiez ce qu'on pourrait faire. Oui, il faut en faire la promotion de cette dualité linguistique. Mais on a échoué quelque part. On a perdu des générations à qui on n'a pas réussi à inculquer ce plaisir d'apprendre. Ce serait si facile si tout le monde parlait deux langues dans un pays comme le nôtre.

Pourriez-vous nous dire où vous voyez la racine de ce problème qu'on n'arrive pas à éradiquer?

Mme Adam : On a quand même traité de la promotion de la dualité dans le rapport. Et j'ai recommandé à la ministre des langues officielles de vraiment engager un dialogue sur cette question. Finalement, on ne dicte pas cela avec des lois et des règlements. Votre discours, c'est un discours d'ouverture à l'autre, l'appréciation de la différence. Le Canada est vu à l'extérieur, dans le monde, comme un pays ouvert à la diversité. On considère notre modèle, notre aménagement linguistique comme un des modèles dans le monde. On sait que ce n'est pas parfait mais c'est vrai. Quand on regarde à l'échelle mondiale, on a quand même de l'ouverture, des possibilités de rencontres avec l'autre.

Il n'y a pas de solution simple à cela. Nous sommes une société anglophone dominante sur un continent anglophone dominant. Les Américains sont vraiment une société beaucoup plus

homogenous than Canadian society, but being so close to such a powerful neighbour makes it impossible for Canada to escape US cultural influence. Our situation is different to that in Europe where many languages coexist and interact.

It's not only a domestic factor, but it also depends on the context. Young Canadians are interested. Every study has shown that they want to learn another language, or perhaps two or three. This is something new, because previously, people wondered why they should learn another language. Even with globalization, there is change on the horizon.

Perhaps the time is right to debate this issue within the context of the knowledge economy.

I will conclude my answer by saying this: when I was the director of Glendon College, a bilingual university in Toronto, we invited famous people, and at one point we invited a Canadian ambassador who gave an address to students studying international relations. He told them one thing: you know, we prefer candidates who are fluent in two, three or four languages, and then we teach them about foreign policy, rather than the other way around. It takes a huge amount of investment to teach an adult Chinese. The ambassador's speech pointed to the importance of learning languages. Unfortunately, we don't hear this message often enough because when students do hear it, it speaks to them because they want to set goals in their lives, they want to succeed, and when they hear that type of thing, they will go out and take language courses.

Senator Plamondon: Which brings me to my question with regard to the statistics you gave us and which reveal that, in Canada, one out of four young people between the ages of 14 and 19 identify themselves as being bilingual. Did you break down that information by province? If so, is Quebec the most bilingual province? I think it would make sense for one young person between the ages of 14 and 19 in Quebec to be bilingual, rather than in Alberta.

Ms. Adam: That is public data from the Canadian census.

Senator Plamondon: Shouldn't it be equal?

Ms. Adam: It is not equal. Young anglophone Quebecers were much less bilingual. But now, I think 90 p. 100 of them are, and I think that 40 p. 100 of young francophones are bilingual. You are perfectly right. Depending on the population segment, results will vary.

We conducted a study in cooperation with the Human Rights Commission on the rate of bilingualism of our immigrants, and to my great surprise, we discovered that they are more bilingual, English and French, than our native anglophones. I think that immigrants are 20 per cent bilingual and anglophones are at about 17 per cent in certain segments. Of course, it all depends on the region in the country, but also on age.

homogène que les Canadiens, et je ne crois pas que le Canada peut être aussi près d'un voisin aussi puissant sans subir ses valeurs. Ce n'est pas comme sur le continent européen où plusieurs langues se côtoient.

Ce n'est pas seulement un facteur interne au pays, c'est aussi notre contexte. Les jeunes Canadiens et Canadiennes s'y intéressent. Toutes les recherches démontrent qu'ils ont de l'intérêt à apprendre une autre ou deux, trois autres langues. C'est un phénomène nouveau, alors qu'autrefois, on se demandait pourquoi apprendre une autre langue. Même avec la mondialisation, il y a un changement à l'horizon.

Peut-être que le temps est opportun pour effectivement ramener cette question de dialogue dans un contexte d'économie du savoir.

Je vais terminer ma réponse ainsi : quand j'étais principale au collège Glendon, une université bilingue à Toronto, on invitait certaines personnes de renommée, et on avait reçu un ambassadeur du Canada qui était venu parler à nos étudiants en études internationales. Il leur avait dit une chose : vous savez, on préfère choisir des candidats qui maîtrisent deux, trois, quatre langues et leur enseigner les politiques étrangères que l'inverse. L'investissement dans un adulte pour apprendre le chinois est énorme. Il tenait un discours qui valorisait l'apprentissage des langues. C'est ce discours qu'on n'entend pas suffisamment parce que les étudiants, quand ils l'entendent, cela les interpelle parce qu'ils ont un objectif de vie, ils veulent réussir et quand ils entendent cela, ils vont prendre les cours.

Le sénateur Plamondon : Ma question est justement sur les statistiques que vous avez données qui disent qu'au Canada, dans la catégorie des jeunes de 14 à 19 ans, il y en a un sur quatre qui se dit bilingue. Est-ce que vous avez décortiqué les provinces? Si oui, est-ce le Québec qui est la province la plus bilingue? Je comprendrais plus facilement que ce soit au Québec que, parmi les jeunes de 14 à 19, un sur quatre parle deux langues au Québec plutôt qu'en Alberta.

Mme Adam : Ce sont des données publiques dans le recensement canadien.

Le sénateur Plamondon : Cela ne doit pas être égal?

Mme Adam : Ce n'est pas égal. Les jeunes anglophones du Québec étaient beaucoup moins bilingues. Maintenant, ils sont rendus, je crois, autour de 90 p. 100 et les jeunes francophones, je pense qu'ils sont à 40 p. 100 bilingues. Vous avez parfaitement raison. Selon la segmentation de la population, vous allez avoir des résultats différents.

On a fait une étude en collaboration avec la Commission des droits de la personne sur le taux de bilinguisme de nos immigrants, et à ma grande surprise, on a découvert qu'ils sont plus bilingues, anglais et français, que nos anglophones de naissance. Je pense qu'ils sont à 20 p. 100 et les anglophones sont autour de 17 p. 100 dans certains segments. La région du pays, c'est évident, mais aussi l'âge, sont des facteurs à considérer.

Senator Robichaud: Senator Comeau and I are a minority on the committee, but I assure you that we are well respected and that our rights are upheld.

As far as language of work is concerned, you said that in the armed forces, between 39 and 44 per cent of bilingual positions are indeed filled by people who are truly bilingual. That is very low. In the public service, you said that it was 85 per cent.

Ms. Adam: Eighty per cent of positions designated bilingual are held by people who have the matching language skills.

Senator Robichaud: How does this affect the language of work? During your mandate as commissioner, did you see any change? It is one thing to say that we have bilingual employees, but it is well known that francophones often switch to English. I think it will definitely encourage young people who are entering the labour market and who want to work in the public service to see that they will be able to work in the language of their choice.

Have you seen any progress in that regard?

Ms. Adam: Yes, there has been progress. Over the last few years, and even over the last few decades, there have been policies which enabled some employees to stay in a job for five or ten years without worrying about the consequences if they did not reach the language level required for their position.

The Chrétien government really changed those policies. The message was very clear within the federal administration. If an employee wished to be promoted to a bilingual position or to a supervisory position that required a person to be bilingual, he or she had to be so right away.

That sent an important message announcing that language skills count and that it is not a secondary consideration. The message being sent previously was that it was incidental, that there were other requirements that could always suffice. Now, public servants know very well that if they want to move up the ranks, they must be bilingual.

You asked me if that was changing? Yes. We carried out three studies, including one that will be made public Wednesday in New Brunswick, on language of work in the bilingual regions; one in Ottawa, one in Quebec, and now one in New Brunswick.

It is fascinating to see that within the federal government, all things being equal according to the regions, we truly have a linguistic capacity. We are much more bilingual than in the past. People have different levels of bilingualism, but they are bilingual.

However, we do not use that capacity. That is the biggest problem and there are very harmful consequences from this. For example, for the anglophone majority that does not use their second language, the result is that their skills diminish. They want to apply at a given time for another position but they are not

Le sénateur Robichaud : Le sénateur Comeau et moi-même sommes une minorité ici au comité mais je vous assure que nous sommes bien respectés et qu'on reconnaît tous nos droits.

En ce qui concerne la langue de travail, vous dites que dans les forces armées, 39 à 44 p. 100 des postes bilingues sont occupés par des gens effectivement bilingues. C'est très bas. Dans la fonction publique, vous dites que ce pourcentage atteint 85 p. 100.

Mme Adam : Quatre-vingts pour cent des postes désignés bilingues, dont les titulaires sont occupés par des personnes ayant les compétences linguistiques.

Le sénateur Robichaud : Quelle incidence cela peut-il avoir sur la langue de travail? Pendant votre mandat à titre de commissaire, avez-vous pu remarquer un changement? On peut dire qu'on a des personnes bilingues, mais nous, les francophones, on est reconnu pour accommoder l'autre langue. Et puis je crois que ce serait définitivement un encouragement pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et qui veulent entrer dans la fonction publique, qu'ils voient que l'on respecte leur droit de travailler dans la langue de leur choix.

Est-ce que vous avez vu un progrès?

Mme Adam : Des progrès ont été faits. Au cours des dernières années et même des dernières décennies, des politiques permettaient à des individus d'occuper des postes pendant cinq ou 10 ans sans être inquiétés et ils ne subissaient aucune conséquence s'ils n'atteignaient pas leur niveau.

Le gouvernement de M. Chrétien a vraiment changé ces politiques. Le message est clair dans l'appareil administratif fédéral, à savoir que si un employé veut être promu à un poste bilingue ou un poste de superviseur qui exige d'être bilingue, il doit l'être immédiatement.

Cela a envoyé un message important : les compétences linguistiques comptent et ce n'est pas qu'accessoire. Car le message transmis auparavant était de dire que c'était accessoire, qu'il y avait d'autres impératifs qu'on pouvait toujours passer. Maintenant, les fonctionnaires savent très bien que s'ils veulent progresser dans le rang, ils doivent être bilingues.

Vous m'avez posé la question à savoir si cela change? Oui. Nous avons effectué trois études, dont une qui sera publiée mercredi au Nouveau-Brunswick, sur la langue de travail dans les régions bilingues; une à Ottawa, une au Québec, et maintenant une au Nouveau-Brunswick.

C'est fascinant de voir qu'au sein de l'appareil administratif fédéral, toutes choses étant égales selon les régions, nous avons vraiment une capacité linguistique. Nous sommes beaucoup plus bilingues qu'auparavant. Les gens sont bilingues à des niveaux différents, mais ils sont bilingues.

Toutefois, nous n'utilisons pas cette capacité linguistique. C'est ça le gros problème et cela a des conséquences vraiment néfastes. Par exemple, pour les anglophones majoritaires qui n'utilisent pas leur deuxième langue, la conséquence qui en découle est que leurs compétences diminuent. Ils veulent postuler à un moment donné

successful on the test that they have already passed. Anyone will tell you, if you do not use a skill, you will not pass. They then have to return to language training.

But it is rather absurd; how many times must public servants be sent for language training? How many times must they be tested? Whereas if only they really used their language — and there, francophones or the minority group according to where you are in a country — also have a responsibility, that of using their mother tongue and making themselves heard.

Senator Robichaud: How can we encourage that? You are telling me that now, in key positions you must have a mastery of both languages, and that this fact is respected by the machinery of government, so how can we encourage people to use that other language, but not require it? If people who are in decision-making positions are bilingual, I am certain that they will be open to using the second language.

Ms. Adam: In management, there is a golden rule and it is valid for just about any behaviour that we really want to encourage around us. The leader and the entire management team must personify the values that they want to see flourish in the organization. Every federal institution is an organization and you can apply all of the principles of corporate administration to it.

If the leader and his entire team demonstrate and personify the daily usage of both official languages, the dynamics will change. During a meeting, some will not use the other language; they must be encouraged to examine this situation. For some, it is a reflex because as soon as they leave the federal government, they always speak English, and so on.

This is more of a psychological issue. There should be a position for a full-time psychologist to promote the bilingual environment and contact between cultures. How can you work in the same environment with two cultures and two languages? It starts with the family. There are families who live in both languages all the time. They could even teach the federal administration how to do so.

How is it possible to function in both languages while always respecting the other person? This is mostly an issue of attitude and behaviour. For many people, it is not a conscious thing, but, for example, when an anglophone speaks with some hesitation in his or her second language, the other person starts to speak English. What message is being sent to the other person at that point? It is discouraging.

These are not rules and we are now getting into another sphere of the implementation of the act, and I am referring to interpersonal relations. That is where managers have a very important role to play as models of ethical behaviour, of respect for the legislation. If the manager does not care, the impact is very different.

Senator Robichaud: You have therefore noted that the obligation that institutions and departments now have to promote this is respected?

pour un autre poste mais ne passent pas le test qu'ils ont déjà passé. Tout le monde vous le dira, si on n'utilise jamais une compétence, on ne passera pas. Ils doivent alors retourner en formation linguistique.

Mais c'est un peu aberrant; combien de fois faut-il envoyer nos fonctionnaires en formation linguistique? Combien de fois faut-il les tester? Alors que s'ils utilisaient vraiment leur langue — et là, les francophones ou le groupe minoritaire selon où on se trouve au pays — ont également une responsabilité, celle d'utiliser leur langue maternelle et de se faire entendre.

Le sénateur Robichaud : Comment peut-on encourager cela? Vous me dites que maintenant, dans des postes clés vous devez maîtriser les deux langues, et que ce fait est respecté dans l'appareil gouvernemental, alors comment peut-on encourager les gens à pratiquer cette autre langue et non pas l'exiger? Si les gens qui occupent des postes de décision sont bilingues, je suis sûr qu'ils sont ouverts à utiliser la deuxième langue?

Mme Adam : En administration, il y a une règle d'or et elle vaut pour à peu près tous les comportements qu'on veut renforcer autour de nous. Le chef et toute l'équipe administrative doivent incarner la valeur qu'ils veulent faire rayonner dans leur organisation. Chaque institution fédérale est une organisation et vous pouvez y appliquer tous les principes d'administration organisationnelle.

Si le chef et toute son équipe illustrent et démontrent l'usage des deux langues officielles au quotidien, la dynamique changera. Lors d'une réunion, certains n'utiliseront pas l'autre langue; il faut les amener à se pencher sur cette situation. Pour certains, c'est un réflexe parce que lorsqu'ils sortent de l'appareil administratif fédéral, ils parlent toujours anglais, et cetera.

Cela relève davantage de la psychologie. Il devrait y avoir un poste de psychologue à temps plein pour favoriser l'environnement et l'interculturel. Comment travailler avec deux cultures et deux langues dans un même environnement? Cela part de la famille. Il y a des familles qui vivent deux langues tout le temps. Elles pourraient même enseigner à l'administration fédérale comment faire.

Comment fonctionner dans les deux langues dans le respect de l'autre? C'est beaucoup une question d'attitude et de comportement. Pour plusieurs, ce n'est pas conscient, mais par exemple lorsqu'un anglophone parle avec certaines hésitations dans sa langue seconde, l'autre personne commence à parler en anglais. À ce moment-là, quel message est transmis à l'autre? C'est décourageant.

Ce ne sont pas des règles et là on rentre dans une autre sphère d'application de la loi, je parle des relations interpersonnelles. C'est là que les gestionnaires ont un rôle très important à jouer comme modèle du comportement éthique, du respect des lois. Si le patron s'en fout, cela aura tout un impact.

Le sénateur Robichaud : Vous constatez donc que l'obligation qu'ont maintenant les institutions et les ministères de faire la promotion est respectée?

Ms. Adam: I have stated this very directly to the clerk and to all of the deputy ministers and heads of agencies, that they and not the minister are responsible for the daily implementation of the Official Languages Act. As senior public servants and upper management of the institution, they must ensure that their employees are able to work in their language.

In that sense, it is up to them to create a culture within which the usage of both official languages is customary. I would add that as an assessment criterion in their annual performance assessment: to create a culture fostering the customary usage of both languages. They would be assessed on this aspect and it would have an impact on their performance bonus.

Senator Robichaud: But the assessor would have to feel the same way about that as you.

Ms. Adam: That is right.

[English]

Senator Jaffer: Thank you. Exactly five years ago when I first was appointed, you and I met and talked about some of the issues raised today. When Senator Champagne talks about having a culture of both languages I hope that one day we have that right across the country. One challenge in my province of British Columbia is that there seems to be a fairly large French-speaking immigrant population. They are struggling to find support for French-language schools. French immersion is there but it is not as great a challenge as having other French cultural services. Can you comment on what is being done for those communities.

I met with them last Friday and learned that they have very few support services and are worried that they will lose their French culture if they do not receive some government support.

Ms. Adam: We talk throughout the year about the commitments of the federal government with respect to the action plan and the current government has sustained that. However, now with Bill S-3 and its reinforced Part VII, we have never been so better tooled to achieve and provide the support those communities need.

When we look at the vitality of communities, most people think in numbers. How many are you? We know that the numbers are part of the equation but they are not synonymous to vitality.

In B.C., I believe that we stand at around 50,000 to 60,000 and growing as fast as the English-speaking community. Over the last seven years, we have made remarkable achievements in B.C. I would not say that the community is secure but, for example, Simon Fraser University has introduced a post-secondary diploma in French. This is new. All the bilingual francophones

Mme Adam : Je l'ai dit très directement au greffier et à tous les sous-ministres et les chefs d'agence, ce n'est pas le ministre qui est responsable au quotidien d'appliquer la Loi sur les langues officielles, mais eux qui sont responsables comme hauts fonctionnaires et comme patrons de l'institution de s'assurer que leurs employés puissent travailler dans leur langue.

En ce sens, ils ont à créer une culture d'usage des deux langues officielles. J'ajouterais cela comme critère d'évaluation dans leur entente de rendement annuel : créer une culture d'usage des deux langues. Ils seraient évalués sur cet aspect et cela aurait un impact sur leur bonus de rendement.

Le sénateur Robichaud : Encore faut-il que l'évaluateur pense de la même façon que vous.

Mme Adam : C'est exact.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Merci. Lorsque j'ai été nommée au Sénat, il y a exactement cinq ans, nous nous étions rencontrées toutes les deux pour discuter de certaines des questions que vous avez soulevées aujourd'hui. Le sénateur Champagne parle d'avoir une culture des deux langues officielles et j'espère qu'un jour cela se retrouvera dans toutes les régions du pays. Il existe dans ma province, la Colombie-Britannique, une importante population immigrante de langue française. Ils ont de la difficulté à trouver un appui pour la création d'un réseau d'écoles de langue française. Les services d'immersion en langue française existent, mais ce n'est pas aussi difficile que d'obtenir d'autres services culturels en français. Pouvez-vous nous dire ce qu'on fait aujourd'hui pour ces communautés?

Je les ai rencontrés vendredi dernier et j'ai appris qu'il existe très peu de services de soutien pour cette communauté et ils craignent de perdre leur culture française s'ils ne reçoivent pas une aide du gouvernement.

Mme Adam : Nous rencontrons à plusieurs reprises au cours de l'année le gouvernement fédéral pour discuter de ses engagements à l'égard du plan d'action; le nouveau gouvernement a respecté ce plan. Cependant, grâce au projet de loi S-3 et à la partie VII de la loi qui y est renforcée, nous n'avons jamais été mieux placés pour atteindre nos objectifs et offrir aux communautés l'aide qu'elles désirent.

Lorsque nous étudions la vitalité des communautés, la majorité des gens pensent seulement aux chiffres. Combien de membres regroupent cette collectivité? Nous savons que les chiffres font partie de l'équation, mais ils ne sont pas tout. Ils ne sont pas synonymes de vitalité.

En Colombie-Britannique, je crois qu'il y a entre 50 000 et 60 000 francophones, et cette population a un taux de croissance aussi élevé que la population anglophone. Au cours des sept dernières années, des choses extraordinaires ont été accomplies en Colombie-Britannique. Je ne dis pas que la communauté n'a aucun problème mais, par exemple, l'Université Simon Fraser

want to have university-level courses in their own language but they could not get them so they had to move outside.

We also have new programs in terms of training at different levels. The colleges and universities in the Francophonie are also now linked together and providing services at the college level in B.C. for those communities in the area of Verte. This is the initiative I was mentioning.

Those are little examples, but they are building blocks. We also have in B.C. Vancouver 2010, which is coming soon. That program has mobilized the community with the rest of francophone Canadians — and also a number of francophiles and people like you — to say that we want to make those winter games really bilingual and a showcase for Canada, not only in terms of language but culture.

This initiative will provide a boost to the community itself, because it will become a showcase. Also, with respect to other communities, francophones will see their own French-speaking community as different, as an asset rather than as a cost, which is what we often hear about.

In your province, it is certainly moving. It is a community that, as far as I am concerned, has a vision of where it wants to go. My main message to the communities is that the reinforcement of the Official Languages Act is the responsibility of the federal government institutions, which must act to provide the positive measures. However, the communities themselves have homework. They need to look at how they will work with the federal government. What is vital for them? Where do they want to go? They have to build a certain consensus among themselves as to how they move forward on this file.

I am optimistic. It is growing, and as long as it moves forward and not backward, we are moving toward progression.

Senator Jaffer: You talked about the Olympic Games. I know you met with the Olympic committee. We are hoping to go in September and see what progress is being made. Certainly, we do not want the situation of Torino repeated in our country.

Are you satisfied with the progress the committee is making to meet the duality of languages? What more could it do?

Ms. Adam: I have my little spies in B.C. We have an office there now. That is another change that I personally thought was important.

offre un programme d'études postsecondaires avec diplôme en français. Ça, c'est nouveau. Tous les francophones bilingues veulent suivre des cours universitaires dans leur propre langue mais ils ne pouvaient pas avoir ces services en Colombie-Britannique et devaient donc quitter la province.

Nous avons également de nouveaux programmes de formation à divers niveaux. Les collèges et universités de la francophonie ont maintenant établi un réseau et offrent des services au niveau collégial en Colombie-Britannique pour les collectivités de la région de Verte. C'est une initiative que je mentionnais plus tôt.

Il s'agit là de petits exemples, mais ils représentent une des composantes de base. N'oubliez pas que sous peu nous aurons en Colombie-Britannique Vancouver 2010. Ce programme a su mobiliser la communauté avec le reste des Canadiens francophones — ainsi qu'un certain nombre de francophiles et de gens comme vous — et ils se sont entendus pour dire que ces jeux d'hiver seront vraiment bilingues et représenteront un lieu privilégié pour le Canada, non seulement au niveau linguistique mais également au niveau culturel.

Cette initiative sera un tremplin pour la communauté puisque tous les yeux seront tournés vers elle. De plus, en ce qui a trait aux autres communautés, les francophones percevront leur communauté de langue française comme étant différente, comme étant un atout plutôt qu'un coût, ce qui est malheureusement le commentaire qu'on entend souvent.

Les choses évoluent certainement dans votre province. À mon avis, il s'agit d'une communauté qui sait ce qu'elle veut devenir. Mon principal message aux communautés est que le renforcement de la Loi sur les langues officielles est la responsabilité des institutions fédérales, et que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures positives pour appuyer la mise en œuvre de cette loi. Cependant, les communautés elles aussi doivent jouer un rôle. Elles doivent songer à la façon dont elles collaboreront avec le gouvernement fédéral. Qu'est-ce qui est le plus important à leurs yeux? Quel avenir recherchent-elles? Elles doivent en venir à un consensus quant à ce qu'elles recherchent comme avenir.

Je suis optimiste. La communauté francophone croît, et tant qu'elle ne fait pas de recul, nous ne pouvons que parler de progrès.

Le sénateur Jaffer : Vous avez mentionné les Jeux olympiques. Je sais que vous avez déjà rencontré les membres du comité des Jeux olympiques. Nous espérons pouvoir nous rendre en Colombie-Britannique en septembre pour voir quels progrès ont été réalisés. Nous ne voulons certainement pas nous retrouver avec les mêmes problèmes qu'on a vécus à Turin.

Êtes-vous satisfaite des progrès effectués par le comité dans le dossier de la dualité linguistique? Le comité pourrait-il faire plus?

Mme Adam : J'ai mes petits espions en Colombie-Britannique. Nous avons désormais un bureau dans la région. Ça c'est un autre changement qui à mes yeux était fort important.

I will not be there; I am finishing my mandate. Certainly, my office and my successor will keep working on that. It is moving forward and there are committed people, but it is like all federal institutions; you never take it for granted. We must watch over it, be there and be supportive.

However, we have been giving the right messages, and there is a team there that works. I am talking now about the committee itself. There is a lot of devotion and dedication, but we have to watch closely.

Senator Jaffer: Thank you.

[*Translation*]

Senator Tardif: Your thoughts and comments, Madam Commissioner, have raised a great many questions on our part and given us food for thought. I have a great many questions I would like to ask you, but obviously time is marching on.

Several members around the table have told you that, often, what happens in the area of linguistic duality and official languages in this country is that a very minimalist approach is used. Rules have been applied in an isolated fashion, and the necessary funding is not put into place. For example, we limit ourselves to programs related to official languages and there is a great deal of money transferred between the federal government and the provinces in this area. Even though we have invested in education, and definitely in language training, there are still waiting lists. I believe that there are a great many things that our government has often been too timid about. You are absolutely right to say that we truly need leadership, that we need consistent, clear and concerted action.

I certainly see the challenges with this transfer of responsibility for the issue of official languages from the Privy Council to Canadian Heritage. Do you believe that this new administrative structure will truly be able to deal with the issue of horizontal governance, in accordance with Bill S-3, and support official languages communities, in accordance with Part VII of the Official Languages Act?

Ms. Adam: I think it is the prerogative of any government to decide how they will achieve their objectives. In that sense, I give them the benefit of the doubt. But it is clear that at some point, we will have to assess the government's results. Is the leadership, indeed, insufficient, is it too scattered, too fragmented? This will very quickly be apparent, as federal institutions have a very set way of working on their mandates, in stovepipes, in a very compartmentalized way. If we do not bring them together, of course, they will continue down those paths. It will be apparent if the leadership is not strong enough to coordinate and question the departments on their actions, to lead them to act when they must, without dragging their feet or putting things off until later, that results will be not be there. There will be stagnation and we will not be able to move forward. I think that we must be vigilant, and certainly, the Office of the Commissioner will follow up in that sense.

Je ne serai pas en Colombie-Britannique; mon mandat sera terminé. Cependant, mon bureau et mon successeur suivront le dossier de très près. Les choses progressent et il y a dans la région des gens qui sont vraiment engagés, mais c'est un peu comme toutes les institutions fédérales, il ne faut jamais tenir quoi que ce soit pour acquis. Nous devons toujours surveiller de près le dossier, être présents et appuyer les intervenants.

Cependant, nous avons communiqué les bons messages, et il existe une équipe dans la région qui fonctionne bien. Je parle ici du comité des Jeux olympiques. Les membres sont dévoués, mais il faut quand même surveiller de très près ce dossier.

Le sénateur Jaffer : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Tardif : Vos commentaires et vos réflexions, madame la commissaire, suscitent beaucoup de questions et de réflexions de notre part. J'aurais beaucoup de questions à vous poser mais, évidemment, le temps presse.

Plusieurs membres autour de la table vous ont indiqué que, souvent, ce qui se passe au niveau de la dualité linguistique et des langues officielles au pays, c'est que l'approche utilisée est très minimaliste. On a appliqué des règles de façon isolée, on ne donne pas le financement nécessaire. Par exemple, on se contente de programmes associés aux langues officielles et il y a là de gros montants d'argent qui se transfèrent entre le fédéral et les provinces. Même si on a investi dans l'éducation, et certainement dans la formation linguistique, il y a encore des listes d'attente. Il y a énormément de choses pour lesquelles, je crois, notre gouvernement a souvent été trop timide. Vous avez tout à fait raison de dire qu'on a réellement besoin de leadership, qu'on a besoin de façons d'agir qui soient cohérentes, claires, concertées.

Je vois certainement les défis dans ce transfert de responsabilité pour la question des langues officielles, entre le Conseil privé à Patrimoine canadien. Croyez-vous que cette nouvelle structure administrative pourra réellement répondre à toute la question de gouvernance horizontale, selon le projet de loi S-3 et d'appui aux communautés de langue officielle, selon la partie VII de la Loi sur les langues officielles?

Mme Adam : Je pense que c'est la prerogative de n'importe quel gouvernement de décider des façons dont il va atteindre ses objectifs. Dans ce sens-là, je donne la chance au coureur. Mais il est certain que, à un moment donné, on devra évaluer le gouvernement d'après ses résultats. Est-ce que, effectivement, le leadership n'est pas suffisant, est-ce qu'il est éparpillé, fragmenté? Vous allez le voir très vite, les institutions fédérales ont une tradition bien enracinée de travailler par mandat, par couloir, de façon très séparée. Si on ne les rassemble pas, naturellement, elles vont aller chacune leur chemin. Vous allez voir que si le leadership n'est pas assez fort pour coordonner et interroger les ministères sur leurs actions, les amener à agir quand ils le doivent, sans traîner la patte ou remettre à plus tard, les résultats ne seront pas là. Il va y avoir une stagnation et on ne pourra pas progresser. Je pense qu'il s'agit plutôt d'être vigilant et, certainement, le commissariat va poursuivre en ce sens.

First of all, we assess the implementation of the action plan. Also, on the issue of the implementation of Bill S-3 on the strengthening of Part VII, I gave the current government four tasks. The Office of the Commissioner would normally assess this next year, in order to be in a position to give you the facts, what the government has done about this, what role the minister will have played, etc. You will be in a better position to have the information, at least from the Office of the Commissioner, insofar as the implementation and impact of such a decision is concerned.

Senator Robichaud: I believe that we also have to pay particular attention to activities that promote group exchanges. I will draw your attention to the Games of the Canadian Francophonie, which took place in Memramcook, and a few years ago in Rivière-du-Loup. Not only were there groups of francophone delegations from all provinces and territories who attended, there were also francophiles. These games were more than just athletic competitions, they also served as a cultural exchange. It was wonderful to see all of those young people arrive and spontaneously realize that language, for them, was not a problem. They were there to meet with one another.

Unfortunately, sometimes not enough attention is given to promoting these types of activities and efforts to continue increasing participation.

Ms. Adam: You are right. We could also intensify parliamentary debates. You must know that there is also a youth model Parliament. There are all sorts of possibilities to meet with representatives from the two communities, and it is the best way to truly foster both languages.

Senator Champagne: Madam Commissioner, as you are preparing to leave your position, and as your efforts have been so useful to us, we are sad to see you go so early, because there is still so much more to do. Your eyes, your ears, your perceptions will be greatly missed. After a well-deserved vacation, I wonder what is going to occupy your hours and days. I would even have a suggestion for you.

Last weekend, I had a few spare hours and watched some television. My pride as a Canadian who has done her best to be bilingual received a boost, but I was also quite disturbed. In listening to commentators on French television, I asked myself an important question: What is the official language in France? The French need somebody like you to tell them.

The French have been using words like “le parking,” and “le dancing” for quite some time. Now they have introduced the use of “le making of” and other stupidities which only draws attention to the snobbery of some French people who believe that the use of English words represents the height of erudition. One thing is certain, during some of the presentations and comments aired on TV5, our translators, who are so competent, had trouble deciding which one of them should be using the microphone.

During the French Open, I heard international tennis experts talk about how the oppressive heat was making life difficult for the “ball boys.” They talked about the list of players who ranked

Tout d’abord, on évalue la mise en œuvre du plan d’action. Également, dans le dossier de mise en œuvre du projet de loi S-3 sur renforcement de la partie VII, j’ai donné quatre devoirs au gouvernement actuel. On va normalement évaluer cela l’année prochaine et le commissariat pourra être en mesure de vous donner les faits, ce que le gouvernement aura fait là-dessus, quel rôle la ministre aura joué, et cetera. Vous serez plus en mesure d’avoir l’information, du moins du commissariat, pour ce qui est de la mise œuvre et l’impact d’une telle décision.

Le sénateur Robichaud : Je crois qu’on devrait aussi porter une attention tout à fait particulière aux activités qui font la promotion d’échanges avec les groupes. Je porte à votre attention les Jeux de la Francophonie canadienne qui ont eu lieu à Memramcook, il y a quelques années et à Rivière-du-Loup; on pouvait constater qu’il y avait des délégations de toutes les provinces et des territoires, non seulement des francophones, mais aussi des francophiles. Et ce n’était pas juste des compétitions sportives, mais aussi un échange culturel. C’était beau de voir toute cette jeunesse qui arrivait et qui réalisait spontanément, sans arrière-pensée, le fait que les langues, pour eux, ce n’était pas un problème, mais qu’on était là pour se rencontrer.

Malheureusement, parfois, on n’apporte pas assez d’attention à la promotion de ces activités pour les continuer et pour augmenter les groupes qui y participent.

Mme Adam : Vous avez raison. On pourrait aussi intensifier des débats parlementaires — vous savez qu’il y a le Parlement jeunesse aussi. Il y a toutes sortes de possibilités de rencontres des représentants des deux communautés et c’est la meilleure façon de favoriser vraiment les deux langues.

Le sénateur Champagne : Madame la commissaire, alors que vous vous préparez à quitter votre poste où vos efforts nous ont été si utiles, nous ne pouvons que regretter que vous partiez si tôt, il y a encore tant à faire. Vos yeux, vos oreilles, vos antennes nous manqueront beaucoup. Après des vacances bien méritées, je me suis demandé qu’est-ce qui pourrait occuper vos heures, vos jours. J’en arrive presque avec une suggestion.

Au cours de la fin de semaine j’ai pu prendre quelques heures de bon temps et je me suis amusée à regarder la télévision. Je vous avoue que ma fierté de Canadienne qui fait de son mieux pour être bilingue a été bien nourrie, mais aussi bien dérangée. À entendre les commentateurs de la télévision française, je me suis posé une énorme question : quelle est donc la langue officielle en France? Il faudra quelqu’un comme vous pour le leur dire.

Depuis longtemps on entendait le « parking », le « dancing » . Voilà que maintenant c’est le « making of » et combien d’autres âneries qui ne font qu’attirer l’attention sur le snobisme de certains Français, pour qui dire quelques mots anglais représente le summum de l’érudition. Une chose est certaine, au cours de quelques topos entendus à TV5, nos traducteurs, pourtant si compétents, ont eu du mal à décider lequel d’entre eux qui serait en devoir s’accaparerait le micro.

Depuis Roland-Garros, j’ai entendu de grands experts du monde du tennis nous parler de la chaleur accablante qui rendait la vie difficile aux « ball boys » . On m’a fait la liste des joueurs

at the top of the “leader board.” My ears were assaulted repeatedly with the number of “aces” the players had pulled off, and competitors had won because they had the best “passing,” and the champion of “tie-breaks” was praised. They even talked about a player who had “debreaked.”

And lastly, believe it or not, Rafael Nadal’s additional victory was a “happy end.” I swear to you that I am not exaggerating. If I did not understand English, I would have understood nothing. Our Canadian commentators look very good by comparison.

I thought to myself that you could go off and prepare one of your extraordinary and compelling reports on language in France. You would make a great team, along with my old friend Denise Bombardier and Gilles Vigneault. You could say: “My dear French friends, take care of your language, because it is also ours.”

Once your report is published, I would carry your baggage and we would go see Thierry Ardisson, who has always considered our accent to be absolutely revolting and disgraceful. Our Canadian regionalisms are not uglier than the sounds and expressions of the Berrichons.

I noted in travelling the villages of Normandy, even today, as we approach the ocean, that we have the sense of being in our own country. Ms. Adam, I took the liberty of making that suggestion to you today, and we will continue along the path that you have charted out for us. You did so with conviction, rigour, as well as humour. That is very important.

I want to thank you for everything, and we will be delighted to toast to your health and wish you a wonderful future.

Ms. Adam: Thank you very much.

The meeting is adjourned.

qui détenaient une place au haut du « leader board » . On m’a rabattu les oreilles avec le nombre d’« aces » que l’un ou l’autre des compétiteurs avait réussi avec le nom de celui qui avait le meilleur « passing » , en vantant le champion des « tie-breaks ». On nous a même parlé d’un joueur qui avait « débreaké » .

Finalement, croyez-le ou non, une autre victoire de Rafael Nadal s’avérait un « happy end ». Je vous jure, je n’exagère pas. Si je n’avais pas compris un tant soit peu l’anglais, je n’aurais rien compris du tout. Nos commentateurs canadiens font belle figure.

Je me suis donc dit que vous pourriez partir nous préparer un de vos rapports extraordinaires et fracassants sur la langue en France. Vous pourriez faire très belle équipe avec ma vieille copine Denise Bombardier et avec Gilles Vigneault, vous pourriez leur dire : « Chers amis français, prenez soin de votre langue, elle est aussi la nôtre. »

Une fois votre rapport publié, je porterais vos valises et nous irions voir Thierry Ardisson, celui qui considère toujours que notre accent est absolument infect et disgracieux. Nos canadianismes ne sont pourtant pas plus laids que les sons et les expressions des Berrichons.

Comme je l’ai constaté en allant dans les villages normands, même aujourd’hui, quand on se rapproche de la mer, on se sent presque chez nous. Madame Adam, je me suis permis cette suggestion et quant à nous ici, nous continuerons toutes et tous à suivre la route que vous nous avez tracée. Vous l’avez fait avec conviction, avec rigueur et avec humour aussi. C’est bien important.

Je vous remercie pour tout et il nous fera plaisir d’aller prendre un verre à votre santé et à un bel avenir.

Mme Adam : Merci beaucoup.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Monday, June 5, 2006

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Justice and
Attorney General of Canada.

WITNESSES

Monday, June 5, 2006

Justice Canada:

Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager Francophonie,
Justice in Official Languages and Legal Dualism;

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages
Law Group.

Monday, June 12, 2006

Office of the Commissioner of Official Languages:

Dyane Adam, Commissioner of Official Languages;

Renald Dussault, Director General, Compliance Assurance Branch;

Pascale Giguère, Legal Advisor.

COMPARAÎT

Le lundi 5 juin 2006

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Justice et
procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le lundi 5 juin 2006

Justice Canada :

Andrée Duchesne, avocate-conseil et gestionnaire Francophonie,
Justice en langues officielles et dualisme juridique;

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des
langues officielles.

Le lundi 12 juin 2006

Bureau du Commissariat aux langues officielles :

Dyane Adam, commissaire aux langues officielles;

Renald Dussault, directeur général, Direction générale de
l'assurance de la conformité;

Pascale Giguère, conseillère juridique.